

# **DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE**

**Dakar, le 20 juillet 2000**

## **ALLOCUTION DE M. MOUSTAPHA NIASSE PREMIER MINISTRE**

Monsieur le Président,  
Honorables députés,  
Mesdames, Messieurs, les Ambassadeurs et Représentants des Organisations  
internationales,  
Mesdames, Messieurs,

Le 19 mars de l'An 2000, par la voie des suffrages, dans la démocratie et dans la transparence, sans haine et sans violence, les Sénégalais ont voté et ont produit, avec l'aide de Dieu, l'alternance à la tête de notre pays.

Ce jour là, dès la clôture du scrutin, et à mesure que les résultats des différents bureaux de vote étaient rendus publics par les médias, le monde entier comprenait qu'un changement historique était en train de se dérouler au Sénégal.

Dès le lendemain, les Sénégalais avaient acquis la conviction qu'ils avaient élu, à une majorité incontestable, Maître Abdoulaye Wade, Secrétaire général du Parti Démocratique Sénégalais et candidat du Front pour l'Alternance, comme troisième Président de la République du Sénégal.

Les conditions dans lesquelles cette alternance est survenue, le cadre dans lequel elle a été organisée ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre méritent d'être soulignés et salués comme la manifestation d'un événement majeur dans l'histoire de notre pays. L'Afrique et le monde entier en auront été les témoins.

Notre pays, le Sénégal, aujourd'hui est sorti incontestablement renforcé de cette victoire, qui est celle de la démocratie, à l'issue des élections présidentielles de février-mars 2000. Les Sénégalais ont retrouvé espoir et confiance en l'avenir. Cet espoir, nous voulons qu'il ne soit pas déçu.

La République, une et indivisible, une fois installée une équipe de ministres autour du Chef de l'Etat nouvellement élu, a poursuivi son chemin, dans la permanence, dans la rigueur et dans l'intangibilité des principes qui fondent et régulent le fonctionnement de la puissance publique qui a repris la plénitude de ses prérogatives et de ses missions.

Référence constante et creuset impérissable des valeurs héritées du passé, valeurs cultivées avec fidélité par la communauté des Sénégalais, c'est cette République et les assises sur lesquelles elle repose solidement qui ont conduit, cet après-midi, le Chef du gouvernement, en parfait accord avec le Chef de l'Etat, à venir au milieu de vous pour dialoguer et pour échanger avec la représentation nationale.

Je le fais, au nom de ce gouvernement, le cœur rempli d'espoir, l'espoir que les discussions que nous allons engager aujourd'hui sur le présent et sur l'avenir de notre pays vont ouvrir de nouvelles brèches sur le chemin exaltant de la lutte du peuple des profondeurs pour un Sénégal dirigé autrement, apprécié autrement, compris autrement, en un mot pour un autre développement, dans la solidarité et dans l'unité.

Il est devenu une tradition que, dans les rapports qui existent aussi harmonieusement que possible entre l'Exécutif et l'Assemblée nationale, le Premier Ministre se présente devant celle-ci pour exposer aux députés les composantes essentielles du programme que l'Exécutif entend réaliser dans les mois à venir. Ce programme, le gouvernement a déjà entamé sa réalisation, depuis trois mois et demi.

Pour la circonstance, il apparaît qu'il ne peut s'agir pour ce gouvernement, d'exposer ou de défendre un bilan. Si bilan il y a, il ne peut, pour les années passées, être celui de notre équipe.

Le Président de la République, à l'orée d'un mandat dont la Constitution fixe la durée, a la latitude, s'il plaît à Dieu, de présenter, en temps opportun, directement ou par l'intermédiaire de son Premier Ministre, des bilans à la nation, sur l'exécution des missions dévolues au Chef de l'Etat et au gouvernement.

C'est depuis le 5 avril 2000, soit un peu plus de quatorze semaines, que le nouveau gouvernement, qui porte l'alternance, a été installé et a pris en main la charge, autour du Chef de l'Etat, de conduire sur le terrain son programme. Celui-ci résulte des propositions qui avaient été élaborées par l'opposition sénégalaise et qui avaient été soumises pendant la campagne électorale à l'appréciation des Sénégalais.

Ce programme intègre des modules reliés les uns aux autres, en conciliant deux exigences: recréer les conditions d'une prise en compte des changements nécessaires, au plan économique et social de même que dans tous les secteurs couverts par les attentes pressantes des populations, d'une part, et, par ce biais, préparer l'avenir vers le progrès, la croissance et le bien-être, dans le respect complet des libertés et des droits de chaque citoyen, d'autre part.

C'est dans cet esprit que depuis trois mois et demi, nous avons pris soin de mettre à niveau le fonctionnement des structures administratives et l'action des hommes qui les animent. Nous avons voulu mettre la puissance publique au service de ses missions originelles, c'est à dire mettre celle-ci à la disposition des hommes et du développement.

Nous avons ciblé, en priorité, la sécurité des sénégalais, à nos frontières et à l'intérieur du pays, l'éducation, la santé, les secteurs productifs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Nous nous sommes attaqués, par des mesures que nous évoquerons dans cet exposé, à la grande pauvreté dont souffrent, de manière drastique, les populations des villes et des campagnes.

La femme sénégalaise, la jeunesse de notre pays, les dossiers de l'emploi, du recrutement des diplômés des écoles de formation et de l'Université, sont autant de

dossiers sur lesquels le Conseil des Ministres s'est penché avec sérieux. Le Conseil a établi des schémas, dont les détails vous seront également présentés.

Qu'avons nous commencé de faire, depuis quatorze semaines ?

Comme chacun le sait, le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, a prêté serment le 1er avril 2000. Il a nommé le même jour le Premier Ministre avant de constituer, le 3 avril, un gouvernement des forces qui se sont battues pour l'alternance, élargies à des cadres de la société civile, identifiés au Sénégal et à l'extérieur.

En quatorze semaines d'activités, ce gouvernement a tenu sept conseils des ministres, deux conseils présidentiels, quelques conseils interministériels et deux CRD (Comités Régionaux de Développement) spéciaux consacrés aux régions de Ziguinchor et de Saint Louis, avec un accent particulier sur la campagne agricole, les équipements de première urgence, la lutte contre le phénomène des inondations et le soutien à apporter aux populations les plus démunies.

Le gouvernement s'est attelé à prendre à bras le corps les problèmes des Sénégalais, dans un esprit de cohésion et de solidarité. Il a entrepris sans tarder une série de réformes sans précédent, de manière à libérer l'énergie créatrice des Sénégalais, notamment celle des plus jeunes.

Premièrement, le Chef de l'Etat a pris la décision que soit fait un inventaire précis, objectif et sans complaisance de la situation de notre pays.

Cet inventaire a débuté : il vise à mesurer les acquis, s'ils existent - et il est vrai qu'il en existe, - même si ces derniers sont limités et ont une incidence très relative sur l'exercice de correction et de redressement qui est entrepris actuellement.

Dans le cadre de ces initiatives, je mentionne l'audit des entreprises et des sociétés du secteur parapublic, l'audit des sociétés nationales, l'audit des directions et services nationaux, l'audit des projets logés dans des ministères, qui ont perdu certains de ces projets, parmi les plus importants, au profit de la Présidence de la République sous l'ancien régime et dans des conditions qui seront bientôt élucidées et portées à la connaissance de l'opinion publique, et l'audit aussi des sociétés du secteur financier et de certains organismes relevant du secteur public.

Un ordre de priorité a été fixé qui tient compte de la spécificité de chacune de ses structures et de l'urgence avérée d'y appliquer des règles de gestion qui relèvent du souci de bonne gouvernance, après des découvertes surprenantes déjà faites au milieu des missions d'audit.

Les cas concernés sont complexes et requièrent l'utilisation de techniques et de mécanismes d'investigations approfondies, pour débusquer - et c'est bien le mot - ce qui ne peut apparaître aisément, tant la situation est grave, si les recherches ne sont menées avec professionnalisme. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces missions d'audit sont conduites avec méthode, avec sérénité, et avec une grande rigueur, sans aucune précipitation.

Il est évident que la logique recommande d'évoquer, même schématiquement, l'existant, et qu'à partir d'une analyse de l'état des lieux, le gouvernement de l'alternance indique comment il entend conduire les changements, les réformes, les actions et les projets qui composent le programme de politique générale qu'il vient vous présenter, ici, à l'Assemblée Nationale.

Lorsque nous avons, par la grâce de Dieu, accédé au pouvoir gouvernemental, le 3 avril, nous avons trouvé, dans le secteur de l'agriculture, au sens large, que les populations de paysans, de pêcheurs et d'éleveurs étaient plongés dans une grande détresse.

L'origine de ce mal réside tout d'abord dans un encadrement inadapté, dans une baisse des revenus liée à un système bien souvent injuste de rémunération de l'effort des producteurs, dans le grand écart existant entre le montant global des crédits alloués et l'effectivité des réalisations et des progrès escomptés, dans l'inefficacité, en vain signalée par les techniciens et experts sénégalais, de certains programmes d'investissements et de certaines politiques d'appui à la production agricole, tant en qualité qu'en quantité.

A cet égard, les difficultés rencontrées par le programme de phosphatage de fonds nous rappellent la dure vérité du réalisme conscient du monde paysan, dont des pans entiers ont déserté les campagnes pour suivre les chemins de l'exode rural vers les centres urbains et vers l'étranger.

Les contre-performances constatées dans le domaine de la production de coton sont là, depuis plusieurs années, pour confirmer cette situation. En 1998-1999, le Sénégal n'a pu produire que 11.600 tonnes de coton et seulement encore 14.600 tonnes en 1999-2000. Notre voisin, le Mali, dans le même temps, en a produit plus de 500.000. La Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ont, de leur côté, grimpé vers les hauteurs de la performance dans le même secteur.

La moyenne des productions d'arachide durant les années 90 se situe en dessous de 700 000 tonnes alors que le Sénégal produisait plus d'un million de tonnes d'arachide dans les années 70. La bonne pluviométrie en 1999/2000 a permis d'estimer la production à 1.014.247 tonnes dont 950.000 tonnes d'arachide d'huilerie. Mais, nous constatons que la SONACOS n'a pu collecter que 415.607 tonnes.

Les exportations annuelles de produits horticoles (fruits et légumes) atteignent à peine 7000 tonnes pour tout le Sénégal, alors qu'une seule entreprise agricole, BUD SENEGAL, exportait près de 12 000 tonnes vers la fin des années 70.

S'agissant du crédit, il faut noter que les arriérés des producteurs vis - à - vis de la SONACOS s'élèvent à 16 milliards dont 4,5 milliards au titre de la campagne 1999/2000, soit un taux de remboursement de 69%. Pour ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal, sur un exigible de 10,7 milliards de F Cfa, les remboursements ont porté sur 2,5 milliards de F Cfa, soit près de 77% d'impayés.

Si l'on se réfère aux conditions générales d'éligibilité au crédit semences, à savoir que pour être éligible il faut avoir remboursé à 100%, seul un nombre limité de

producteurs (moins de 70%) aurait dû bénéficier d'un programme agricole normal. Le gouvernement, soucieux de donner une chance à tous les paysans de redevenir de bons payeurs, a décidé de n'écarter personne dans la distribution des semences, des engrais, des pesticides et du matériel agricole.

Dans le domaine de l'élevage, malgré une situation sanitaire en nette amélioration, les productions animales demeurent encore insuffisantes du fait de la non disponibilité des aliments de bétail, de la cherté des médicaments et de l'absence de crédits adaptés.

La production laitière est très faible et l'accès insuffisant aux biotechnologies ne permet pas de juguler les importations très importantes de lait et de produits dérivés.

La filière avicole qui peut couvrir entièrement les besoins des populations est malheureusement très menacée à cause, d'une part, des importations massives et non contrôlées de sous produits de volailles (cuisses de poulets, ailes de dindes) et, d'autre part, sa compétitivité est obérée par une production très insuffisante de maïs qui renchérit le prix des aliments pour volaille.

Dans le domaine de la pêche, la situation se caractérise par une stagnation de la production depuis plus de cinq ans, par la vétusté de la flotte sénégalaise et du matériel de la pêche artisanale, par la difficulté d'accès aux zones de pêche des pays voisins et par l'arrêt de fonctionnement de plusieurs industries de traitement. En outre, le nouveau gouvernement a constaté la délivrance, souvent dans des conditions non transparentes, de nombreuses licences et l'existence d'accords de pêche secrets avec des armateurs non nationaux. Le dossier est en cours d'audit.

Concernant l'industrie, notre pays possède un tissu globalement désuet et au fonctionnement ralenti, en raison notamment des difficultés structurelles rencontrées par les entreprises installées, du faible niveau de ré-investissement et du rythme lent de création de nouvelles industries, du fait d'un environnement des affaires qui inhibe l'initiative privée.

Ces contre-performances du secteur productif se sont répercutées sans surprise sur l'emploi.

Ainsi, hors fonction publique, banques et assurances, notre pays comptait, en 1985, selon les chiffres officiels, 88.329 salariés du secteur moderne. En 1997, il n'en comptait plus que 64.382 ; soit une perte de plus du quart des emplois. En outre, la liquidation de plusieurs établissements bancaires publics tombés en faillite, du fait d'une mauvaise gestion, ont engendré des pertes de postes de travail supplémentaires, tandis que les recrutements dans la fonction publique ont été pratiquement gelés, maintenant globalement stables, depuis plus de quinze ans, les effectifs autour de 66.000 employés.

Certes le secteur primaire occupe bon nombre de Sénégalais, mais le caractère saisonnier des activités et les faibles revenus qui en sont tirés constituent des limites certaines.

Certes, le secteur informel est dynamique dans notre pays, aussi bien au niveau du commerce et du transport que de l'artisanat. Mais la faible valeur ajoutée de ces activités de services ne contribue pas à faire éclore au Sénégal une classe moyenne ayant un pouvoir d'achat et susceptible de constituer un marché solvable pour l'industrie manufacturière, ce qui, en retour, décourage l'investissement national et étranger. Nous devons rompre ce cercle vicieux, par des mesures innovantes et concertées avec les acteurs du secteur informel.

En ce qui concerne la situation financière et économique de notre pays, l'état des lieux, aujourd'hui, établit que le Sénégal est endetté. Il est lourdement endetté. En dollars américains, l'endettement que nous avons trouvé, il y a quatorze semaines seulement, s'élève à trois milliards sept cent soixante trois millions (3.763.000.000) de dollars, représentant, au taux de ce jour, deux mille six cent quatre vingt six milliards sept cents millions (2.686.700.000) de F Cfa.

Aujourd'hui, 20 juillet de l'an 2000, le gouvernement de l'alternance tient entre ses mains cet endettement. Et nous devons le rembourser.

Depuis quatorze semaines, depuis cent dix jours, ce dossier nous prive de sommeil. Avec foi et avec détermination, nous entendons relever le défi.

Cet endettement, établi et prouvé, est composé ainsi :

- 20,8% que le Sénégal doit au Club de Paris ;
- 16,4% que le Sénégal à des bailleurs de fonds bilatéraux n'appartenant pas au Club de Paris ;
- 34,9% que le Sénégal doit à la Banque Mondiale ;
- 10,9% que le Sénégal doit à la Banque Africaine de Développement ;
- 7,8% que le Sénégal doit au Fonds Monétaire International ;
- 9,2% que le Sénégal doit à d'autres bailleurs de fonds multilatéraux.

La dette commerciale, qui vient s'ajouter à ce tableau représente 0,1% du montant global.

L'audit du Fonds de Promotion Economique (FPE) est activement menée inévitablement. Les résultats de cet audit seront rendus publics, dès qu'ils seront disponibles. Ce que nous savons, et qui ne provient même pas de l'audit en cours, indique que le Trésor public a été ponctionné, avant le 19 mars de l'an 2000, de 12 milliards de F Cfa par lesquels le Sénégal a remboursé à la Banque Africaine de Développement, à Abidjan, à la place de débiteurs du FPE qui ont été défaillants, à l'arrivée des échéances.

Ce n'est pas tout. Douze milliards quatre cents millions (12.400.000) de F Cfa ont été directement prêtés par le FPE, dans des conditions que nous cherchons encore à élucider, depuis quelques semaines.

Certains des prêts consentis ont de surcroît reçu la garantie à 100% de l'Etat sénégalais. Onze milliards de F Cfa ont servis de couverture, prélevés sur les fonds empruntés dans le cadre du FPE, pour une unité industrielle qui est fermée depuis le 30 octobre 1998, soit depuis 19 mois.

Dix sept milliards de F Cfa sont dus au Trésor public, en redevances et taxes diverses, par la Lonase. Ces sommes auraient dû être payés au Trésor, en temps utile, pour couvrir des besoins urgents ou financer des projets générateurs d'emplois.

Neuf milliards (9) de F Cfa sont dus au même Trésor public qui a payé, à la place de la Poste, des sommes que celles-ci avaient l'obligation de compenser, comme cela se passe dans tout Etat démocratique et transparent.

C'est dans quelques semaines – quelques semaines encore – que nous attendons à Dakar une mission du Fonds Monétaire International, avec qui, dans les conditions que l'on devine aisément, nous allons faire face, ensemble, à une situation que nous n'avons pas créée et que nous allons devoir gérer, pour des raisons dictées par la morale et pour assurer l'honneur de notre pays. Nous voulons assurer les équilibres financiers, sans lesquels la croissance économique dans notre pays sera gravement est hypothéquée.

Depuis quatorze semaines, le gouvernement nouveau s'occupe aussi de ces dossiers.

Malgré cette situation d'endettement très lourd, les espoirs suscités par l'alternance démocratique au Sénégal ont créé auprès des partenaires au développement un regain de confiance appréciable vis à vis de l'Etat. Ils nous ont fait part de leur disponibilité à accorder à notre pays des subventions et des prêts à des conditions douces.

Par ailleurs, nous avons constaté que le taux d'absorption des crédits s'est longtemps situé à un niveau faible (moins de 65%), réduisant d'autant nos investissements et notre potentiel de croissance ainsi que les montants de financement alloués par certains bailleurs de fonds.

L'on peut citer le cas de la Belgique qui, le 20 février 1998, a retiré le nom du Sénégal de la liste des 25 pays de concentration de sa coopération.

En raison d'une carence administrative, notre pays a, par cette mesure, perdu plus de trois milliards de nos francs qui devaient aller vers le financement de projets dans l'hydraulique, la santé, l'électrification, etc. C'est seulement à l'occasion de la visite à Dakar, au mois d'avril dernier, du Président de la Communauté française de Belgique, que ce dernier m'a annoncé que ce pays ami allait remettre le Sénégal parmi les pays de concentration.

Depuis la mise en place du nouveau gouvernement, nous nous évertuons, à améliorer le système en lui conférant un degré de performance plus élevé.

En outre, la qualité et la pertinence des choix de projets posent problème, devant les lacunes du système de planification et de programmation des investissements que nous avons trouvé en place.

L'excès de centralisation a eu souvent pour conséquence d'écarter les acteurs à la base dans la définition des priorités.

La localisation spatiale des projets n'a jamais pu être bien établie, et la conséquence de cette approche approximative s'est traduite par les déséquilibres et disparités déplorés à travers le territoire national.

Ces dysfonctionnements multiples ont toujours été signalés par nos partenaires extérieurs, notamment à l'occasion des réunions du Groupe consultatif sur le Sénégal, et des remèdes ont été recommandés. Mais, c'est seulement à partir de maintenant que les mesures nécessaires entrent en application.

Dans un autre domaine, l'établissement de l'état des lieux a ouvert un pan préoccupant dans l'espace de l'éducation et la formation du jeune sénégalais, citoyen et futur acteur du développement de notre pays. Ce binôme a été évalué par le nouveau pouvoir exécutif, grâce aux instruments d'analyse que nous avons mis en œuvre. La situation que nous voulons redresser, avec sérieux et réalisme, n'est pas reluisante. Bien au contraire.

Notre pays se situe, pour le taux de scolarisation primaire et secondaire, à un niveau qui requiert incontestablement efforts et crédits, massivement et dans des délais précis. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Selon une étude préparée par les Nations Unies et qui date de 1996, pour le primaire et pour le secondaire, le taux de scolarisation du Sénégal se situait, il y a quatre ans, à 43% et, nous dépassaient, dans ce domaine, en Afrique de l'Ouest, le Cap Vert (83%), le Togo (75%), le Libéria (72,3%), le Nigéria (69%), le Ghana (60%), la Guinée Bissau (51,1%), la Gambie (54%), la Sierra Léone (52,2%), la Mauritanie (49%), le Bénin (48%) et la Côte d'Ivoire (48%).

Seuls le Niger (19%) le Burkina Faso (25%), le Mali (27%) et la Guinée Conakry (31%), dans la même région, ont connu une performance de scolarisation moins élevée que le Sénégal.

Si l'on prend des études plus récentes, le Sénégal (avec 65,5% de taux de scolarisation primaire en 1998/99) reste encore bien loin de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (75%). Il n'a pas encore pu rattraper son retard.

Dans l'enseignement élémentaire, qui demeure pourtant notre priorité, les conditions d'études sont encore précaires: un maître pour 59 élèves, un manuel de lecture pour six élèves et un manuel de calcul pour 10 élèves.

Et le nouveau gouvernement, celui de l'alternance, s'est engagé résolument dans un effort réaliste et significatif pour mettre fin, dans des délais raisonnables, à ces retards et déséquilibres, car ils sont préjudiciables à la formation des futures élites de notre pays. Plus grave, ils compromettent, depuis plusieurs années, tout effort allant vers la formation des cadres moyens et intermédiaires si nécessaires au développement du Sénégal.

Dans un monde où le savoir devient un élément clé de compétitivité et d'insertion réussie dans l'économie globale, comment notre pays peut-il, plus longtemps, accepter cette situation ?



Dans le domaine de la santé, nous avons trouvé une situation que les syndicats professionnels ont dénoncé avec force : le personnel est insuffisant au niveau des médecins, des infirmiers et même des sanitaires. De plus, les infrastructures sanitaires sont vétustes, sous équipées et engorgées. Aujourd'hui, le Sénégal possède un hôpital pour 515.479 habitants alors que la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est fixée à un hôpital pour 150.000 habitants.

L'état des lieux que nous avons examiné établit que notre pays doit mettre à niveau son réseau d'infrastructures et d'équipements médicaux, et doit rattraper, dans ce domaine, un déficit structurel en équipements qui le situe à un peu plus du quart des ratios recommandés par la communauté internationale.

Nous avons identifié les mêmes difficultés dans des secteurs aussi importants que l'hydraulique, l'électrification rurale et urbaine, le téléphone et les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires.

Je me limiterai, à titre d'exemples confirmés et connus, à quelques secteurs.

Ainsi, pour ce qui concerne l'hydraulique, le nombre de forages et de points d'eau est loin de couvrir les besoins des zones rurales. Certains de nos concitoyens, parfois avec leur bétail, sont ainsi obligés de faire plusieurs kilomètres pour accéder à l'eau potable, et souvent dans des conditions de transport pénibles. Plus de 60 forages sont tombés en panne depuis de longs mois voire des années, et ont cessé de fonctionner.

L'électricité continue d'être un luxe pour bon nombre de sénégalais, et le téléphone encore davantage.

La circulation des personnes et des biens étant un facteur important dans le processus du développement, notre gouvernement, depuis quatorze semaines, a engagé une bataille résolue dans le secteur routier.

Sur un réseau routier total de 14.576 kilomètres, seuls 4276 kilomètres sont goudronnés, le reste étant en terre ou en latérite. En outre, une évaluation conduite sur le secteur a montré que près de 60% du réseau goudronné sont classés au niveau 4, ce qui signifie dans l'échelle technique d'appréciation de l'état des routes que celles-ci sont très dégradées. Sur ce réseau, le programme prévu n'a pu être réalisé, avant l'avènement de l'alternance, que partiellement.

Hormis le tronçon Sénoba-Ziguinchor (121 kilomètres), le tronçon Guéoul-Baralé (sur 19 kilomètres), la route financée par Taïwan sur l'axe Tambacounda-Goudiry-Kidira-Bakel (250 kilomètres) ainsi que l'axe Ourosogui-Bakel (142 kilomètres), la réhabilitation de près de 2027 kilomètres est à faire. Sur l'axe Tambacounda-Bakel de même que sur l'axe Ourosogui-Bakel, il nous reste des ouvrages d'art à reconstruire, notamment les ponts qui, restés en l'état, rétrécissent l'axe routier et mettent en danger la sécurité routière, celle des personnes et des biens.

Rien que sur l'axe Ourosogui-Bakel, le coût de la construction de ces ouvrages s'élève à plus de 5 milliards de F Cfa. La route Tambacounda-Bakel pose le même

problème et l'achèvement des travaux nécessaires coûtera plus de 5 milliards de F Cfa.

Ces 10 milliards de F Cfa, nous les consacrerons, naturellement, à ce que nous considérons comme une priorité, car bien qu'officiellement inaugurées, ces routes ne sont pas achevées.

En outre, le système de transport collectif demeure vétuste et insuffisant, tant en ville qu'en zone rurale. Le spectacle de jeunes enfants parcourant, sous le soleil, les sentiers tortueux, pour rejoindre les écoles situées à plusieurs lieux de leurs villages, est tout simplement émouvant. L'organisation du ramassage scolaire aurait pu leur épargner ces épreuves.

Autre secteur parmi d'autres : l'appareil administratif national.

L'administration sénégalaise doit être revisitée, avec un regard critique et constructif. Parce que cette administration est en mesure de générer, si elle est reprise en main par une application rigoureuse des règles de gestion de ce secteur et aussi, il faut le souligner, par la reconnaissance des droits légitimes des fonctionnaires et agents de l'Etat, toutes les capacités requises pour accompagner les acquis progressifs de la croissance . Sous ce regard, elle peut intégrer la philosophie de l'effort, de la productivité, de la croissance et du succès, en se mettant au service des administrés.

Une telle conception de l'Etat et de son administration permet d'écarter tout risque d'interférence entre la puissance publique et des intérêts partisans, ainsi que toute tentation de corruption contre laquelle nous avons commencé de lutter vigoureusement.

C'est dans le cadre d'une option volontaire pour une démocratie majeure protégeant les citoyens, les libertés, les droits et les obligations, que doit se situer la réhabilitation de l'Etat sénégalais, dans la plénitude de ses prérogatives et dans la conscience élevée de ses missions. Notre gouvernement s'est résolument engagé dans cette voie.

Nous devons aussi veiller à restaurer l'autorité de l'Etat au niveau local. L'effritement de l'autorité déléguée aux représentants de l'Etat aux différents échelons territoriaux a pris des proportions préoccupantes. Des corrections s'imposent. Elles ne peuvent attendre.

Ainsi le réarmement moral du commandement territorial va s'opérer, très vite, par une amélioration substantielle des conditions de travail, la dotation en ressources humaines de qualité, au profit des régions, des départements et des arrondissements, et le retour aux valeurs de responsabilité, d'efficacité et d'impartialité.

Le rôle du commandement territorial en termes de représentation effective du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et des ministres, nous l'avons confirmé et, dans la même foulée, nous avons pris en considération l'importance primordiale de la mission des gouverneurs, des préfets et des sous-préfets. Une charte de la déconcentration sera adoptée et mise en œuvre.

Sera aussi menée une réflexion prospective concertée sur l'exercice du commandement dans le nouveau contexte de la décentralisation et du désengagement de l'Etat des secteurs productifs.

De manière générale, notre gouvernement est en train de conduire une réforme globale du mode de fonctionnement de l'appareil d'Etat, pour faire éclore la bonne gouvernance et la qualité des services rendus aux usagers de l'administration. A cet égard, une charte des usagers sera préparée et mise en œuvre dans chaque service administratif, déclinant des engagements en termes de qualité et de célérité dans le traitement des dossiers.

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Le Sénégal est à la croisée des chemins. Le nouveau gouvernement de la République a pris en charge, sans attendre, le lancinant dossier de la pauvreté. Cette pauvreté, aujourd'hui, est vécue intensément par chaque sénégalais, soit parce que celui-ci est très pauvre, soit parce qu'autour de lui et sur lui, règne une ambiance où tout manque, où tout est cher et où tout devient rare.

Qui peut nier qu'il est aujourd'hui établi que deux Sénégalais sur trois sont pauvres, parce qu'ils éprouvent des difficultés à accéder, entre autres, à l'éducation, à la santé, à l'eau potable ou à une bonne alimentation? Ils sont pauvres parce qu'ils n'ont pas de revenus, puisque sans emploi et sans activité. Ils sont pauvres parce que leurs préoccupations ont été insuffisamment prises en compte dans les orientations tracées et dans les programmes retenus.

L'Indice de Développement Humain (IDH) du Sénégal, tel que calculé par le PNUD, confirme, malheureusement, cet état de fait, puisque notre pays se classe, pour l'année 2000, à la 155<sup>ème</sup> place sur une liste de 175 pays.

Nous voulons changer cette situation. Et nous le pouvons. Mieux, nous avons déjà commencé.

C'est que le gouvernement de la République trouve là un défi colossal qui embrasse tous les domaines d'action de l'Etat et qui doit donc être géré de manière transversale, responsable et planifiée.

C'est la raison pour laquelle, dans quelques semaines, le Conseil des Ministres examinera en profondeur un dossier sur lequel travaillent déjà, avec ardeur, un groupe d'experts, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la société, afin de définir une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

A l'occasion des rencontres et entretiens que le Chef de l'Etat a organisés, ici à Dakar, avec les dirigeants de la Banque Mondiale et du FMI, nos choix pour lutter contre la pauvreté ont été soutenus et, déjà, les mesures d'accompagnement suivent.

Ainsi, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International viennent de décider de rendre éligible le Sénégal à l'Initiative sur la dette des pays pauvres lourdement endettés.

Dans un autre registre, notre compréhension de la décentralisation dépasse celle qui a conduit à la situation de blocage actuel de tout le système, notamment au niveau des régions. Une réforme est déjà sur la table du gouvernement.

C'est que la décentralisation, qui touche, sur le terrain de la réalité quotidienne, le monde paysan et les populations des villes, constitue, pour notre gouvernement une priorité de première grandeur.

Dans ce domaine, nous avons trouvé un chantier à peine défriché. Les Régions installées après 1996, en particulier, peinent à prendre leurs marques. Elles semblent faire du sur place. Les Agences régionales de développement n'ont pas encore fonctionné. Nous voulons, sans tarder, les mettre dans des conditions d'efficacité.

Dans notre démarche, l'expérience de décentralisation est, depuis des semaines, activement analysée, décryptée, au contact de la volonté du gouvernement d'identifier les adaptations et les corrections à apporter au système. Cette tâche est déjà en cours. Déjà, dans le programme électoral de l'opposition, les options avaient été clairement définies, depuis 1998. Une nouvelle loi sur la décentralisation sera bientôt proposée au Parlement. Il s'agit de permettre aux populations à la base de gérer leurs projets et leur développement, avec le soutien du pouvoir d'Etat.

Naturellement, les Présidents et membres des bureaux des conseils régionaux seront démocratiquement élus et devront appartenir à la catégorie des citoyens qui vivent avec et parmi les populations, et ne résideront plus à Dakar ou dans quelque île isolée des clameurs et des pleurs des déshérités et des laissés pour compte. Ils seront alors dans une position qui leur permettra de sentir et de vivre les aspirations de ces populations, chaque jour.

Il faut souligner que dans cet esprit nouveau d'une décentralisation de proximité, la réforme que nous entreprenons ne vise pas seulement une décentralisation au plan administratif. Son objectif est aussi de faciliter une décentralisation économique, sociale et culturelle, de manière à instaurer l'égalité des chances entre les différentes régions du pays, à rééquilibrer le territoire national au plan des progrès du développement. Il sera notamment recherché une meilleure distribution de l'implantation des projets d'industrie et d'équipements socio-économiques dans toutes les contrées du Sénégal, sans remettre en cause le rôle et la mission de Dakar, capitale nationale.

Dans cette perspective, le gouvernement de l'alternance a pris des mesures, en vue de mieux appuyer les efforts des collectivités locales pour bénéficier davantage des possibilités offertes par la coopération décentralisée.

L'Union Européenne a, dans ce domaine, une expérience qui peut nous être utile. Le gouvernement a déjà engagé les actions et démarches pour tirer le maximum de profit de la Convention de Cotonou liant les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'Union européenne, dès que celle-ci aura été ratifiée.

Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement cherche aussi à organiser une solidarité effective entre les villes et les campagnes, en vue de renforcer l'unité nationale et ce noble sentiment que tous les Sénégalais appartiennent à une seule et même nation, tous ensemble animés de ce que le Président Léopold Sédar Senghor a appelé, avec une pertinence inégalée, «un commun vouloir de vie commune».

La situation en Casamance, qui retient toute l'attention du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye Wade, et celle du gouvernement, est prise en compte dans ce cadre. Sous l'égide du Président de la République et avec lui, le gouvernement travaille activement à l'instauration d'une paix définitive, dans notre région sud.

Il n'est pas possible, à ce stade de la démarche engagée, de fournir davantage de détails, en raison principalement de la complexité des paramètres à gérer. Cependant, nous pouvons affirmer que nous sommes optimistes devant la bonne volonté constatée de part et d'autre et des dispositions d'esprit qui permettent d'espérer la fin de cette situation très bientôt. Monsieur le Président Abdoulaye Wade a visité tous les pays de la sous-région, en commençant naturellement par la Guinée Bissau et la Gambie. Demain, 21 juillet, il va se rendre au Cap Vert, à l'invitation de son homologue, Monsieur le Président Antonio Mascareignas.

Toujours, dans le cadre du travail que nous envisageons, sur la décentralisation, sous la responsabilité des ministres chargés de l'intérieur, du plan et de l'aménagement du territoire, la promotion de contrats-plan entre l'Etat et les régions, permettra de décliner des programmes d'investissement précis et des mesures appropriées de réformes au niveau local.

Nous avons aussi constaté que la fiscalité locale est boudée par les populations. Ce refus s'explique par l'absence de corrélation, sur le terrain, entre les taxes rurales et autres impôts d'une part, les réalisations à caractère économique et social d'autre part.

C'est pourquoi, il est prévu, dans le cadre de la même politique de soutien à la population rurale, de veiller dans chaque collectivité à maintenir une transparence dans l'utilisation des sommes collectées, en associant les populations à la détermination des affectations budgétaires et à la réalisation effective des projets locaux porteurs de progrès. Dans le même temps, un mécanisme cohérent, souple et pratique de contrôle sur la passation des marchés sera mis en place et suivi dans son application.

Par ailleurs, une réforme de la fiscalité locale, qui sera proposée au Parlement avant la fin de l'année, s'accompagnera d'un nouveau dispositif de dotation qui tiendra davantage compte du principe de solidarité que représente la péréquation entre les collectivités réputées relativement riches et celles qui sont moins à l'aise en moyens voire pauvres

Monsieur  
Mesdames, Messieurs les Députés,

le

Président,

Pour couronner l'édifice des réformes de méthode et des options vers l'innovation constructive, le Chef de l'Etat a engagé le chantier de la réforme des institutions de la République.

Depuis huit semaines environ et dans le cadre d'une commission de juristes et d'experts de haut niveau, présidée par Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le gouvernement a travaillé activement pour présenter au Chef de l'Etat le projet de réforme portant sur la Constitution de l'Etat.

La mission assignée à cette Commission avait été définie en Conseil des Ministres par le Président de la République qui a fait, à cette occasion, l'économie et l'analyse des aspirations du Peuple sénégalais, non sans rappeler les plaintes et complaints des populations devant le flot des déséquilibres institutionnels et leurs conséquences sur l'évolution du Sénégal, il y a quelque temps. Cette Commission a déposé son rapport. Hier mercredi 19 juillet 2000, j'ai présidé un Conseil interministériel qui a examiné le projet de la Commission des Experts. Ce projet sera présenté à un prochain Conseil des Ministres.

Dans le même temps, le Président de la République, répondant à l'appel de certains partis politiques, a demandé, à chacun d'eux et par lettre, de lui faire parvenir, pour le 31 juillet, tout projet qui pourrait être le leur sur la réforme de la Constitution.

Le Président de la République, lorsqu'il aura reçu les propositions émanant de ces formations politiques, il fera la synthèse du projet gouvernemental et des projets des partis politiques, de manière à permettre d'aboutir à une réforme qui répondra à l'attente du peuple.

En attendant, est confirmée l'option en faveur d'un régime parlementaire dont les contours seront déterminés conformément à la pratique en matière de droit constitutionnel et de définition des prérogatives respectives dévolues aux institutions de la République. Le Chef de l'Etat m'a indiqué que là était son option, telle qu'il l'avait lui même, avec les forces du Front pour l'Alternance, prônée et envisagée, en accord avec ses partenaires, pendant la campagne électorale.

De même, s'agissant du Sénat, l'option pour sa suppression est confirmée par le Chef de l'Etat et par le gouvernement. Dans le projet de Loi qui sera soumis, par référendum à l'appréciation des Sénégalais, cette option de suppression du Sénat figurera en bonne et due place.

L'Assemblée Nationale, représentation populaire par excellence, verra, dans le cadre de cette réforme institutionnelle, ses pouvoirs renforcés, dans la limite de ceux que la Constitution attribuera aux autres institutions de la République.

Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Il s'agit d'un projet de réforme. Ses modalités et le cadre définitif qui accueillera cette réforme seront examinées en temps opportun à d'autres niveaux. Il en sera discuté, en une autre circonstance, sans aucun doute.

La philosophie qui a guidé ce projet de réforme de la Constitution, pour l'instauration d'un régime parlementaire, ne réduira en rien les pouvoirs que le Chef de l'Etat tire

du suffrage populaire, encore moins le caractère éminent des responsabilités et missions qui sont les siennes pour conduire le destin du peuple et du pays, avec l'aide de Dieu.

Ce même élan d'innovations sera poursuivi au niveau politique. Les réformes que nous entamons dans ce domaine, seront guidées par le souci de correction des faiblesses de notre système électoral, faiblesses que nous avons dénoncées alors que nous étions nous mêmes dans l'opposition.

Ce choix est une forme de réponse au souhait du mouvement citoyen, dont le rôle dans le développement de l'alternance, à côté de celui de la presse à été fort notable.

C'est pourquoi, nous accordons une attention particulière à la facilitation de la délivrance des cartes d'identité aux citoyens, à la simplification des procédures d'inscription sur les listes électorales et à la distribution des cartes d'électeurs. Il en est de même pour la garantie de la transparence du scrutin lui même. Le vote des Sénégalais de l'extérieur sera mieux organisé. L'Observatoire National des Elections (ONEL) sera renforcé dans ses missions de supervision des élections selon des modalités plus efficaces, dans le total respect de la loi, en ce qui concerne notamment la supervision et le contrôle de l'impression et de la distribution des cartes d'électeurs. Notre gouvernement a porté son choix, sur l'institution, dans un futur rapproché, d'une CENI (Commission Electorale Nationale Indépendance). Des projets de loi conséquents seront présentés devant le parlement sur ces projets, pour ceux d'entre eux qui relèvent de la loi.

Je ne saurais terminer sur le cadre institutionnel sans parler de la Justice.

Notre institution judiciaire fait face à de graves difficultés qui se manifestent à travers le délabrement des locaux des juridictions et les lenteurs dans le traitement des dossiers des justiciables ainsi que la conviction de nos concitoyens que le pouvoir politique a souvent exercé une influence dans certaines décisions de justice.

La phase qui a précédé les dernières élections en a fourni plusieurs preuves.

C'est pourquoi, le gouvernement a déjà mis en œuvre un plan d'urgence afin de résorber le retard dans la saisie de plus de mille sept cents jugements et arrêts rendus et non délivrés. Cette situation que nous avons trouvé en l'état, a eu pour conséquence le maintien en détention de plusieurs citoyens qui devaient être libérés et retrouver leur famille, sans compter les dommages causés en matière civile et économique.

Depuis huit semaines déjà, ce plan d'urgence, qui s'achèvera le 31 juillet 2000, permet, grâce, à une dotation exceptionnelle en moyens humains et matériels, de diligenter ces jugements. Madame le Ministre de la Justice Garde des Sceaux accomplit cette tâche avec célérité et lucidité.

Au delà de ce cas particulier, le Chef de l'Etat a décidé que, dès l'exercice budgétaire 2001, les effectifs administratifs de la Justice soient augmentés. Nous voulons également que les locaux du nouveau Palais de Justice de Dakar soient

inaugurés dans les plus brefs délais, malgré les retards enregistrés dans ce chantier, du fait d'actes financiers inadéquats dont les audits en cours préciseront l'ampleur, la nature et les conséquences.

De manière plus structurelle, nous veillerons à mettre en place, très rapidement, le Programme d'appui à la modernisation de la justice, élaboré avec la Banque Mondiale, qui va nous permettre de trouver une solution globale à l'ensemble des problèmes de la Justice et de redonner toute leur dignité au personnel judiciaire.

Nous tenons aussi à poursuivre la simplification des procédures judiciaires et à assurer aux justiciables une meilleure sécurité en termes de transparence des décisions et de célérité de leur exploitation.

Sera ainsi accélérée l'institution du juge de l'application des peines et des peines alternatives à l'incarcération, du juge de la mise en état des dossiers, ainsi que des maisons de justice.

L'indépendance du Pouvoir judiciaire est inscrite en lettres d'or dans notre Loi fondamentale. Mais, il serait dangereux pour la démocratie que cette indépendance reste au seul niveau de la théorie. Le pouvoir exécutif doit éviter, pour des raisons morales et par respect pour les juges et pour la magistrature en général, d'exercer une quelconque forme de pression sur ceux qui, au nom de la nation, disent le droit et rendent la justice, devant Dieu et devant leur propre conscience.

Notre gouvernement a déjà pris l'engagement – et il le démontre chaque jour depuis quatorze semaines – de respecter la Justice et les juges et, par là, le principe de la séparation des pouvoirs.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Nous avons fait l'état des lieux.

J'aurais pu, encore, évoquer devant vous d'autres secteurs dans lesquels les découvertes faites peuvent dépasser le niveau des craintes initiales des Sénégalais, en matière d'administration et de gestion du bien public.

Nous ne voulons mettre personne en accusation. Les résultats des investigations en cours situeront les responsabilités, au cas par cas.

La loi et le droit seront respectés, appliqués. Les fautifs seront alors sanctionnés, « sans cruauté inutile, mais sans faiblesse coupable » selon la belle formule de Senghor. Et, personne n'échappera à la rigueur de la loi. Les citoyens honnêtes, naturellement, n'ont jamais eu à craindre quoi que ce soit, hier, aujourd'hui comme demain, s'il plaît à Dieu, car ils sont sous la protection du droit et de la loi.

La vérité est que lorsque nous avons pris la mesure de l'existant, nous n'avons pas accepté de nous laisser émouvoir, encore moins de nous laisser décourager, par l'immensité de l'effort à accomplir pour élaborer les mesures de redressement nécessaires. Nous suivons, avec calme et sérénité, la voie de la responsabilité qui



induit que l'autorité publique gère le pays et la nation, de manière objective et impersonnelle, au dessus des passions et des rancunes.

Nous avons avec nous notre bonne foi et notre bonne volonté, persuadés qu'un jour, après nous, d'autres Sénégalais revêtiront le manteau de la relève, de la même manière, avec le même engagement, avec la même sincérité. La République est ainsi faite que les hommes passent pendant que les institutions demeurent.

C'est dans cet esprit, c'est dans cette conviction que, tout en assurant la structuration de la méthode de travail du gouvernement et celle des actions déjà commencées, nous avons procédé à une planification à court terme des initiatives et des priorités.

J'aurais voulu, si une telle prouesse relevait des capacités humaines, dire ce soir aux Sénégalais et à leurs représentants, ici même à l'Assemblée nationale, qu'en l'espace de cent dix jours, le gouvernement, celui qu'a nommé le Président qu'ils ont élu librement, a mis fin à l'ignorance, à la maladie, à la pauvreté, au chômage, à la vétusté des infrastructures scolaires et universitaires, qu'il a réalisé l'éclairage de toutes les villes et de tous les villages du Sénégal, qu'il a revêtu de bitume toutes les routes de notre pays, qu'il a mis fin aux inquiétudes, aux angoisses, aux interrogations des paysans, des veuves, des orphelins, des handicapés, des étudiants sans bourse, des vieillards sans pension, des émigrés qui font le tour du monde et qui portent sur leurs têtes le courage du Sénégalais et le sens de l'honneur qui l'habite.

S'il existe dans le monde des hommes et des femmes capables, en quatorze semaines, de guérir les maux et les manquements, les carences et les dysfonctionnements qui semblent dominer la plupart des pays de l'hémisphère Sud et que les efforts des peuples visent précisément à éradiquer, nous aimerions bien savoir où ils se trouvent et où ils vivent sur la planète.

Nous travaillons et nous entendons continuer de travailler, pour et avec les Sénégalais. Nous savons qu'ils le veulent et c'est avec eux que nous réaliserons les objectifs que le peuple nous a assignés.

Et, sous l'inspiration du Chef de l'Etat, nous avons arrêté ce qui nous semblait être des priorités. Des secteurs ont été retenus, parmi de nombreux autres tenant compte du temps, tenant compte des attentes, tenant compte des moyens disponibles ou à rechercher dans des délais très courts, tenant compte aussi de l'environnement politique régional et mondial dans lequel évolue notre pays.

Il s'y ajoute que le budget dont nous exécutons une partie, à partir du 1er avril 2000, au terme du premier trimestre de l'année, avait, comme chacun le sait aujourd'hui, été largement entamé, dans des conditions qui n'étaient pas en adéquation avec les principes reconnus de bonne gestion budgétaire.

Ces secteurs sont, pour l'essentiel :

1°) l'hydraulique.

Notre ambition est de faire accéder chaque sénégalais, rural ou urbain, à l'eau potable.

Cette ambition, tout à fait réaliste, nous éloigne des promesses, et nous impose de densifier le programme de construction de forages dans les communautés rurales et dans les villages, par des financements complémentaires et par la réduction des coûts unitaires des ouvrages. Nous y ajoutons une incitation à l'amélioration du système de gestion par les villageois eux-mêmes, pour prévenir les pannes.

Le programme de réalisation de bassins de rétention et de retenues collinaires, couplé avec des systèmes de traitement de l'eau ainsi recueillie à de faibles coûts, vise à permettre l'augmentation des disponibilités en eau potable et de l'utilisation d'une partie des ressources hydriques ainsi créées pour des activités agricoles, notamment horticoles, génératrices de revenus en toute saison pour les populations rurales. A cet égard, une agence de promotion du réseau hydrographique national sera créée.

Nous voulons que les villages de petite taille puissent être alimentés à partir des forages les plus rapprochés, par un système de tuyaux à faible coût. Des citernes assureront l'appoint pour certains autres, afin de réduire les effets perniciose sur la santé des femmes des corvées d'eau dont elles sont tributaires, en parcourant, chaque jour et plusieurs fois, des kilomètres infinis.

Le nouveau gouvernement travaille déjà, depuis quatorze semaines, sur un plan directeur d'hydraulique rural, soutenu par un programme participatif de gestion intégrée, planifiée et à effets durables, des ressources en eau du Sénégal.

Dans le même temps, nous avons tenu, malgré la charge que représente l'effort de mener, concomitamment, plusieurs fronts à ne pas oublier, l'hydraulique urbaine. Nous avons décidé de mettre en œuvre un nouveau programme de branchements sociaux, plus large, plus accessible et moins onéreux pour les populations, dans les quartiers de Dakar.

Nous voulons, par cette action, approvisionner les quartiers les plus éloignés de l'agglomération de Dakar et le même programme doit profiter aux autres centres urbains. Pour le cas particulier de Dakar, le déficit en eau est en voie de résorption, tandis qu'une solution à long terme est discutée avec la Banque Mondiale. Ce programme, qui n'est ni une promesse ni un rêve, porte sur un projet d'un montant de 120 milliards de F Cfa.

Nous l'accompagnons, de manière volontaire, d'un programme d'assainissement de 40 milliards de F Cfa, pour les villes.

Un appui concret et approprié pour la réalisation de latrines et de systèmes d'évacuation des eaux usées pendant la saison des pluies, concerne les villages.

Le dispositif institutionnel reposant sur le tripode SONES, SDE et Office National de l'Assainissement (ONAS), par un renforcement de la complémentarité existant entre ses trois composantes et un réajustement opérationnel des bases du partage des responsabilités entre l'Etat et ses partenaires du secteur privé, se révèle

incontournable, dans la volonté du Chef de l'Etat de pouvoir concilier les intérêts supérieurs de la nation et les impératifs liés à la promotion du secteur privé.

S'agissant de la lutte contre les inondations, un programme test est déjà mis en œuvre pour l'hivernage de cette année, à Saint Louis, pendant que des actions de prévention sont préparées pour les autres villes et villages menacés.

Une difficulté nouvelle, décelée par les techniciens, pose problème. Il s'agit non pas d'eaux qui s'écoulent mais de sources d'eau souterraines alimentées par la nappe phréatique qui est remontée progressivement vers la surface, à la suite de plusieurs années de pluviométrie abondante dans des zones comme Saint Louis, Kaolack, Ziguinchor, Pikine et les Niayes, au point que, lorsque les pompes fonctionnent et évacuent les eaux stagnantes, les mêmes cuvettes sont ré-alimentées, en même temps, par ces nappes phréatiques et ces sources d'eau souterraines. Des mesures techniques sont à l'étude. Les temps sont courts, mais nous faisons face.

Malgré tout, en raison à la complexité avérée du phénomène d'inondations, le gouvernement ne dirait pas la vérité au peuple et à la représentation nationale s'il s'engageait à y mettre un terme définitif et dès cet hivernage.

En revanche, le gouvernement peut dire, ici, que la prise en charge vigoureuse du problème des inondations est déjà effective. Les digues de protection qui existaient et dont certaines avaient subi des ravinelements accentués, comme à Saint Louis, sont en train d'être reconstruites, depuis quelques jours. Le plan ORSEC peut démarrer à tout moment, avec la jonction du savoir-faire et des moyens humains et techniques des ministères compétents, des forces armées et de la protection civile. Une équipe de techniciens se rendra à Saint Louis la semaine prochaine pour une mission d'évaluation.

Des dispositions pratiques ont été prises et une enveloppe spéciale de 150 millions de F Cfa a été dégagée en faveur des populations de Donaye en vue de leur réinstallation définitive à Tarédji. Ce montant couvre la fabrication de matériels appropriés que l'armée fabrique pour abriter les populations. Celles-ci sont venues à Dakar pour remercier le gouvernement et elles suivront l'exécution de ce projet jusqu'à son achèvement.

## 2°) L'énergie

Le raccordement des ménages sénégalais à l'électricité, à des coûts accessibles, participe de nos priorités.

Le taux d'électrification que nous voulons augmenter dans les zones rurales repose sur notre détermination à doter en moyens suffisants l'Agence Sénégalaise de l'Electrification Rurale (ASER).

Dans les villes, un accent particulier est mis sur l'éclairage des banlieues, dans la lettre de mission adressée au Ministre chargé de l'énergie et de l'hydraulique.

Les délestages doivent prendre fin, à la faveur de mesures effectives sur les équipements de production d'électricité. La SENELEC, qui a tenu son Conseil

d'Administration à Dakar, il y a deux jours, a été invitée à prendre dans ce sens les dispositions nécessaires.

Les collectivités locales gèrent, en raison de la faiblesse de leurs moyens, les factures d'électricité dans les zones rurales et urbaines, ce qui provoque des décisions de suspension de l'éclairage. Pour permettre l'éclairage continu des rues, l'Agence de Développement Municipal (ADM) a déjà pris en main ce dossier, dans le cadre des Contrats de Ville signés avec les communes.

Dans le secteur des hydrocarbures, le nouveau gouvernement tient à ce qu'aucune entrave ne vienne compromettre l'approvisionnement en produits pétroliers à des coûts compétitifs.

Un Conseil interministériel restreint, qui s'est tenu le lundi 17 juillet, a mis à niveau ces précautions pour que les produits pétroliers soient disponibles à tout moment.

L'exploration pétrolière et gazière, suite à un récent Conseil des Ministres, a été réévaluée sur une base rationnelle et transparente.

Les sources d'énergie renouvelables, notamment l'énergie solaire et l'énergie éolienne, font l'objet d'un traitement de proximité, parce qu'elles portent aussi une part d'avenir, dans le domaine du développement industriel et technologique ainsi que dans l'insertion réussie des zones rurales dans la modernité.

3°) L'accès au téléphone.

Le maillage du territoire national par le téléphone sera accéléré.

Beaucoup d'efforts ont été déjà accomplis, dans ce domaine, depuis quelques années, et le Sénégal possède un réseau appréciable connecté sur les cinq continents, soit par le système classique, soit par satellite.

Le nouveau gouvernement, en confirmant son option pour la consolidation du réseau COMSAT, entend accélérer la mise en place de l'Agence de Régulation des Télécommunications. Cet organe est appelé à consacrer le désengagement de l'Etat dans ce secteur et la poursuite de notre politique de libéralisation des télécommunications. Il sera chargé de garantir les règles de concurrence et de transparence, tout en veillant sur les intérêts des usagers et en limitant les coûts, notamment.

Un troisième opérateur cellulaire, après Alizé et Sentel, va être retenu, dans quelque temps, au terme de la procédure engagée pour le sélectionner, dans une totale transparence et sur des bases plus avantageuses pour le pays.

La facilitation de l'accès à Internet est une décision technique visant à faire couvrir l'ensemble du territoire par ce réseau. Nous n'entendons pas nous arrêter à ce niveau. Nous voulons que le téléphone portable de troisième génération soit à la portée des Sénégalais, le moment venu et dans les dix régions.

4°) L'habitat

Chaque sénégalais a le droit d'accéder à la propriété privée, par l'obtention d'une maison, et la puissance publique a l'obligation de promouvoir une politique de l'habitat qui vienne soutenir les programmes déjà réalisés ou en cours, programmes que plusieurs pays africains ont salués et qui se sont traduits par les cités SICAP, OHLM, et les cités construites par des promoteurs privés. Cette politique sera poursuivie.

La promotion immobilière privée continuera d'être encouragée . A cet effet, des lignes de crédit concessionnelles, dans le cadre d'une nouvelle approche du secteur avec les bailleurs de fonds, sont appelées à permettre aux plus démunis d'accéder au logement. Ces lignes de crédit rejoignent ainsi, dans le principe, l'épargne logement ainsi que l'offre de crédit par les banques et les compagnies d'assurance, pour aider les Sénégalais à se loger dans des conditions acceptables.

5°) L'aménagement et la propreté de nos villes et de nos villages relèvent d'une politique d'environnement qui détermine, dans une large mesure, la protection de la santé des sénégalais et l'amélioration de leur cadre de vie.

L'état des lieux, que nous avons établi, indique et confirme tout à la fois que par delà les efforts appréciables de construction de nos villes et de nos villages, il subsiste encore au Sénégal des phénomènes comme l'urbanisation anarchique causée par le laxisme de l'administration, l'absence de contrôle sur les chantiers et de sanctions dans les cas de violation de la réglementation.

Il s'y ajoute l'encombrement de la voie publique, la destruction de la voirie et la divagation des animaux. Comment ne pas mentionner la question des ordures ménagères, des canaux et caniveaux presque jamais récurés et l'invasion des moustiques, en toute saison, le tout menaçant gravement la santé des populations.

Le gouvernement réaffirme sa détermination à corriger cette situation. Les plans d'urbanisme, s'ils existent, doivent être mis en application sans tarder. Ceux qui n'existent pas seront confectionnés avant la fin de l'année. Le ministère de l'urbanisme et de l'habitat possède là, une urgence à gérer.

La nomination par le Conseil des ministres d'un collège de trois architectes-conseil-urbanistes du gouvernement, au mois de juin, s'inscrit dans cette volonté. Ils veilleront à l'observation des normes en matière d'urbanisme et d'architecture, afin que les villes de notre pays soient belles et qu'elles reflètent notre histoire et notre culture ainsi que nos valeurs de civilisation.

La ville de Dakar, capitale, centre d'activités économiques et métropole ouverte sur l'extérieur, retient l'attention des nouvelles autorités sénégalaises en ce que cette ville doit être rapidement réhabilitée, nettoyée, assainie, mieux éclairée, sécurisée.

Nous voulons faire de Dakar la capitale que mérite le Sénégal. C'est pourquoi un programme spécial de modernisation de la Ville de Dakar, doit permettre à notre capitale de se libérer des contraintes qui limitent son expansion et bloque son embellissement.

Un endettement cumulé de près de 25 milliards de F Cfa, à la date d'aujourd'hui, plonge la Communauté urbaine de Dakar dans une paralysie quasi cadavérique, alors que chaque année, depuis plusieurs années, le Trésor public est obligé de prendre en charge, les frais de fonctionnement de cette Communauté urbaine.

Devant une telle situation, et, au moment où le nouveau gouvernement cherche activement les moyens d'éponger ce lourd endettement, l'on enregistre, avec regret, qu'au 31 mai 2000, une enveloppe de 16,9 milliards de F Cfa, constituée d'avances de trésorerie, a été nécessaire, sans compter une allocation mensuelle du trésor public, pour un montant de plus de 536 millions de F Cfa, ce qui augmente lourdement les pressions sur les ressources nationales, en faveur de la Communauté urbaine de Dakar.

Le gouvernement de l'alternance ne peut rester insensible ni inactif devant pareille situation, si nous voulons sauver Dakar, sa vocation, son site, sa renommée et son potentiel économique, industriel et touristique.

6°) Le secteur transports

Monsieur	le	Président,
Honorables	les	Députés,
Mesdames, Messieurs,		

Le nouveau gouvernement de l'alternance, sait, avec vous, quelles mesures d'urgence sont à prendre pour ramener le confort dont les Sénégalais ont besoin pour se déplacer.

Mieux, et encore plus urgente est la question de leur sécurité, la sécurité de leurs familles, de ces familles vivant sous la hantise de ses nombreux accidents mortels survenant de jour comme de nuit. Les étrangers, les touristes, sont tributaires des mêmes risques.

Depuis que nous nous sommes installés, nous n'avons eu aucune hésitation ni aucun répit pour améliorer, rapidement, les axes de déplacement que sont nos tronçons routiers, nos routes nationales et les voies de communication qui relient, avec des fortunes diverses, nos trente chefs lieux de département, nos dix régions et nos 320 communautés rurales.

Les projets en cours se poursuivent, mais nous en surveillons étroitement l'exécution, pour un respect scrupuleux des normes posées dans les cahiers de charge et pour comprimer et contrôler les coûts financiers dans la limite des financements prévus. De même, le nouveau gouvernement veille à ce que la qualité des ouvrages ne souffre d'aucun vice, d'aucune malfaçon, d'aucune dissimulation ni d'aucune restriction connue ou cachée.

Nous sommes allés plus loin.

Dans la transparence la plus totale, les routes suivantes, dans le court terme, commenceront d'être construites, en attendant d'autres et dans les mêmes conditions.

Il s'agit de :

- La Route Patte d'Oie/ Fass-Mbao, qui nécessite la mise en œuvre d'un tapis d'enrobés denses sur l'intégralité de son linéaire ainsi que l'amélioration de son réseau d'assainissement.

- La Route Fass-Mbao/Bargny : les travaux sont en cours. Il a été demandé à l'entreprise de livrer la route au plus tard à la fin du mois d'août 2000, en raison des lenteurs de la circulation et des désagréments causés à cet égard aux conducteurs et aux usagers de la route. Le financement complémentaire de la traversée des villes situées sur le tracé, pour un montant de 1,2 milliards de F Cfa, s'il est trouvé rapidement, permettra de tenir ce délai. Il s'agit en fait de la ville de Rufisque dont la position stratégique sur ce tronçon a été prise en compte, pour la sécurité et le bien être de ses populations.

- La Route Bargny-Diamniadio : le dossier a été envoyé aux bailleurs de fonds, le gouvernement du Koweït, pour un avis de non objection sur le dossier d'appel d'offres. L'Etat du Sénégal fera tout ce qui est nécessaire afin que les travaux sur ce tronçon débutent avant la fin de l'hivernage 2000.

Viennent d'être programmés, toujours dans le court terme, la route Sokone-Karang, la route Bignona-Diouloulou, la route Mbour-Fatick, la route Diana Malary-Carrefour 22.

Trois ponts, que les populations ont toujours souhaité voir programmés, viennent de l'être : le Pont de Médina Ndiathbé et le Pont de Ngouye dans la zone de Podor, ainsi que le Pont sur la Falémé, au Sénégal oriental.

Le Président de la République, Maître Abdoulaye Wade, vient de donner des instructions précises au gouvernement pour que soient recherchés les financements pour les routes Linguère-Matam, Kolda-Diaroumé, Toubou-Khelcom, Mbour-Ngékikh, Fatick-Bambey, pour le prolongement de la VDN à Dakar, pour le bitumage des routes Joal-Samba Dia et Thiès-Sindia, pour la construction de la Boucle du Blouf.

Ce programme intègre également une route côtière qui part de Dakar jusqu'à Saint Louis, la réalisation des échangeurs de la Patte-d'oie, de Cambérène, de Pikine, de Thiaroye et de Diamaguène, ainsi que l'élargissement de la route de l'Aéroport de Dakar .

Le gouvernement nouveau prépare aussi, depuis quatorze semaines, les dossiers d'appel d'offres pour la construction d'autoroutes à péage, partout où les conditions économiques de rentabilité le permettent.

La récente visite du Chef de l'Etat au Royaume du Maroc et en Libye a ouvert de nouvelles perspectives dans le domaine du financement de ce type d'infrastructures, soit selon les procédés classiques, soit selon le principe du B.O.T. (Build, Operate and Transfer : Construire, gérer et transférer à l'Etat au bout d'une certaine période fixée d'un commun accord)

Nous avons maintenu, pour terminer sur ce chapitre les composantes du PST II, Programme Sectoriel Transports, élaboré avec la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

Il s'agit de :

- la construction de 130 kilomètres de routes pour relier le Sénégal avec certains de ses voisins ;
- le renforcement de 600 kilomètres de routes revêtues de latérite et l'entretien périodique de 600 kilomètres de routes bitumées ;
- le rechargement de 2000 kilomètres de routes en terres ;
- et, l'entretien courant de 11.200 kilomètres de routes représentant en définitive une bonne partie du réseau national.

Le Chef de l'Etat vient d'encourager la création d'une Agence des Travaux Routiers, et l'accélération de la mise en œuvre du Projet de mobilité urbaine destiné à améliorer la voirie, à lutter contre la pollution et à renouveler le parc automobile dans des conditions favorables aux populations.

Nous gérons le dossier du transport ferroviaire et, conséquemment, la question de la privatisation de la ligne Dakar-Bamako, en coopération avec le gouvernement du Mali. La Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal dont la gestion, pendant de longues années, a suscité l'inquiétude des citoyens, est en cours de restructuration et le gouvernement a pris la décision d'en faire assurer une exploitation de qualité avec une nouvelle direction.

Le Port de Dakar, l'Aéroport de Dakar, le futur aéroport international de Keur Massar, la partie qui sera sur le territoire sénégalais, de Rosso à Dakar, de la route Europe-Afrique appelée à relier Tanger-Casablanca-Nouakchott et Dakar, sont des infrastructures à l'exploitation desquels le nouveau gouvernement tient à accorder une importance primordiale et, pour ce qui concerne celles qui sont à l'état de projet, un intérêt particulier.

Le gouvernement de l'alternance a retenu de réaliser et il s'y consacre activement, l'aéroport et l'héliport de Touba, la piste d'atterrissage de Médina Gounass, l'aéroport de Tobor dans la région de Ziguinchor et le même type d'équipements, progressivement, dans chacune des dix régions du pays.

7°) L'éducation, la formation et la recherche

Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, le gouvernement de la République veille à mettre en phase notre politique avec les exigences des temps modernes.

L'éducation de base continuera de demeurer une priorité, avec comme objectif d'obtenir la scolarisation universelle en 2008 et de faire effectuer, à l'horizon 2015, au moins dix ans de scolarité à plus la moitié des jeunes sénégalais. La mobilisation



de tous les acteurs de la société sera conduite pour atteindre ces objectifs. En particulier, le gouvernement signera avec certaines écoles arabes des conventions pour introduire le curriculum de l'éducation nationale dans leurs programmes. Dans le même temps, l'enseignement religieux sera également introduit dans les établissements scolaires, à titre facultatif.

L'alphabétisation en langues nationales sera fortement développée, en fournissant, au delà de la lecture, des livres et des journaux en langue nationale.

Nous souhaitons innover à cinq autres niveaux.

Premièrement, nous voulons donner une nouvelle impulsion à l'éducation préscolaire, dans les villes comme dans les villages où des « cases des tous petits » seront construites.

Deuxièmement, l'enseignement technique et professionnel sera fortement développé avec l'orientation de beaucoup d'élèves vers ce système dès la fin du collège, la création de nouveaux instituts et la promotion de l'alternance école-entreprise.

Les jeunes sortis du système scolaire seront intégrés dans le dispositif de l'apprentissage qui bénéficiera d'instruments adaptés comme les « maisons de l'outil ».

Des centres universitaires régionaux seront créés dans toutes les régions du pays, en commençant par Diourbel et Ziguinchor, pour prendre en charge les élèves, dans des filières académiques et des filières professionnalisées et mieux adaptées aux besoins des entreprises.

Des incitations plus substantielles seront accordées aux écoles et instituts privés.

Troisièmement, les critères d'attribution des bourses scolaires sont en cours d'assainissement.

Quatrièmement, le gouvernement a décidé de recruter tous les diplômés de l'école normale supérieure qui sont aujourd'hui sans activité. Une solution est également envisagée pour les volontaires et les vacataires de l'éducation, ainsi que pour les diplômés des EFI (Ecoles de Formation d'Instituteurs) et les diplômés de l'INSEPS (Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport).

Enfin, la formation des jeunes sénégalais fera davantage usage de l'informatique, des sciences expérimentales et des langues étrangères (notamment l'anglais), pour les préparer à affronter le monde de demain et rendre l'enseignement plus pratique et plus efficace. Un programme spécial sera préparé pour supporter les investissements nécessaires à cet effet.

Plus généralement, la promotion de la science et de la technologie sera plus accentuée, avec la définition d'une vraie stratégie dans ce domaine, l'augmentation des fonds d'appui à la recherche et à l'innovation, ainsi que l'amélioration des conditions de travail des chercheurs. Les centres de recherche traditionnels que sont

l'Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA), et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) seront renforcés.

La recherche appliquée sera développée sur le technopôle de Dakar qui constitue un haut lieu d'organisation des synergies, d'interdisciplinarité et de coopération entre les milieux innovants et les acteurs de la production.

Le centre d'innovation et de transfert de technologie, à vocation sous-régionale, en voie de création, avec la Fondation Pathfinder du panafricain Cheikh Modibo DIARRA, en constitue une parfaite illustration.

## 8°) La culture

Le gouvernement de l'alternance veut soutenir activement la création artistique et culturelle, ainsi que les industries culturelles.

Le Sénégal, notre pays, pendant de longues années, et dès l'indépendance, a été un foyer de diffusion de la culture africaine.

Au mois de juin 1966, Dakar a abrité le premier festival mondial des arts nègres.

Le Président Léopold Sédar Senghor portait alors, avec la fierté d'un peuple tout entier, le drapeau brillant de protecteur des arts et des lettres.

Le nouveau gouvernement, autour du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye Wade, a pris la décision résolue d'inviter les artistes sénégalais, les créateurs, les écrivains, les enseignants, les cinéastes, les comédiens, les architectes, les intellectuels, les élèves et étudiants, à se regrouper, pour élaborer ensemble un grand projet culturel qui fédérera en son sein le génie créateur, l'intelligence et la volonté de notre peuple pour redonner à ce pays ce lustre de foyer culturel qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être.

Les arts plastiques, la musique, la danse et le culte de la poésie doivent figurer, aussi, dans nos préoccupations premières.

Dans quelques jours, le Président de la République mettra sur pied, dans les formes convenues, et en collaboration étroite avec le monde sénégalais des arts et des lettres, une Commission qui se verra confiée la charge de ce grand projet culturel. Le gouvernement a retenu, dans cet esprit, de mettre en œuvre très rapidement le Programme de Développement des Ressources Culturelles (PRODEC).

Des bourses sont prévues en faveur des jeunes artistes, ainsi que la création, à court terme, d'un cadre incitatif pour le développement des industries culturelles. Une Bibliothèque nationale et un Palais de la Culture seront construits à Dakar ainsi que des Maisons des Arts dans toutes les régions du pays.

La restauration de nos sites et monuments historiques, comme à Sine Ngayène, dans le Cayor, dans le Ndoucoumane, sur les contreforts de Bakel, en Casamance, dans le Ndiambour, le Djoloff et le Baol, dans le Sine et le Fouladou, au Fouta, dans la Presqu'île du Cap vert, et, en particulier, le dossier de la Ville de saint Louis

comme partie du patrimoine mondial de l'humanité, tout cela sera confié très bientôt à un organisme spécialisé au plan national.

L'histoire de nos royaumes et de nos grands hommes, c'est à dire, en définitive, notre patrimoine immatériel mais impérissable.

La culture doit être rendue plus accessible aux populations, par la baisse des tarifs voire la gratuité de l'entrée dans les musées.

Nous voulons renouer avec l'organisation de grandes manifestations culturelles internationales et, en même temps, ouvrir dans chaque région un musée..

#### 9°) Le sport.

Le gouvernement veille à donner des chances à chaque citoyen de pratiquer le sport, en développant à travers le territoire national des infrastructures adaptées à cet effet.

Notre ambition est aussi de renforcer les performances des équipes sénégalaises dans les compétences internationales, en développant la détection précoce et le travail à la base, et en mettant à la disposition des athlètes et des cadres sportifs un environnement et des équipements de qualité.

Le financement du sport sera rehaussé, ciblant aussi bien le sport de masse que le sport d'élite. Un fonds national des sports et des sportifs sera très bientôt créé par le gouvernement. Aucun sport ne sera ni oublié ni négligé.

La politique de sponsoring sera également modernisée pour permettre aux fédérations sportives de générer des ressources propres. La médecine sportive sera mieux intégrée aux activités, tandis que la Direction technique et les athlètes de haut niveau seront dotés d'un statut approprié. L'INSEPS (Institut National du Supérieur d'Education Populaire et du Sport), qui forme les cadres sportifs de haut niveau, sera également renforcé, tout comme le Comité National Olympique Sénégalais (CNOSS), qui fédère les fédérations sportives, et l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) qui gère le sport scolaire et universitaire.

Enfin, il est demandé, aux ministres chargés des secteurs du sport, de la jeunesse, de la culture, de l'éducation nationale, du plan, et, naturellement, de l'économie et des finances, de soumettre au gouvernement, dans les délais les plus raisonnables, un plan quinquennal de développement des infrastructures sportives, complet et cohérent. Le financement de ce plan va être activement recherché.

#### 10°) La jeunesse

Notre potentiel humain, c'est d'abord la jeunesse. Cette jeunesse a été un des principaux artisans de l'alternance. Cette jeunesse veut des changements concrets et visibles. Cette jeunesse veut une réelle transformation de son vécu quotidien. Nous ne saurons pas répondre à son appel.

Nous devons inventer une autre politique de la jeunesse ; une politique pensée avec les jeunes, une politique qui responsabilise les jeunes et qui leur offre des droits

nouveaux et des opportunités nouvelles, bref une politique moderne et orientée vers des mesures efficaces de promotion des jeunes. La création d'un ministère de la jeunesse, confié à un jeune, montre clairement notre ambition dans ce domaine.

Dans l'immédiat, le gouvernement a décidé de multiplier par cent le niveau du fonds national de promotion de la jeunesse, pour le porter de 10 millions de F Cfa à un milliard de F Cfa pour l'exercice 2000. Ce montant sera doublé encore l'année prochaine, passant à deux milliards de F Cfa. Les ressources de ce fonds proviendront du budget de l'Etat et des recettes de la Loterie nationale. L'insertion professionnelle des jeunes sera aussi facilitée par la convention Etat-patronat signée récemment et par le démarrage effectif du projet « ASC-emploi » d'un montant de 1,5 milliards de F Cfa.

Le Service Civique National a été créé pour organiser la participation des jeunes dans l'œuvre de développement national. Il mérite davantage de moyens pour élargir ses interventions ; nous allons les lui fournir. Un corps de volontaires sénégalais à l'étranger sera créé lorsque ce Service prendra véritablement son envol.

Le programme d'assainissement des communes (« Food for work », travail pour nourriture) sera consolidé et renforcé, pour atteindre l'objectif de 10.000 volontaires jeunes employés par ce programme.

L'engagement des jeunes sera particulièrement sollicité pendant l'hivernage : un programme de « vacances citoyennes » sera lancé pour mobiliser la jeunesse dans le reboisement et dans d'autres actions de développement.

Le Conseil national de la jeunesse, et ses démembrements régionaux et locaux, ainsi que les ASC (Associations Sportives et Culturelles) et les autres mouvements de jeunesse, seront étroitement associés aux politiques de l'Etat qui touchent la jeunesse. A cette fin, les capacités de ces organisations de jeunesse seront renforcées, en leur octroyant plus de subvention et plus de possibilités de formation, et en les responsabilisant dans la gestion des CDEPS (Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive).

Chaque service administratif devra désigner un correspondant pour les jeunes et prendre systématiquement en compte les jeunes dans ses programmes. Les collectivités locales et le commandement territorial seront invités à en faire de même.

#### 11°) Les femmes

Le rôle des femmes dans le développement doit être mieux reconnu, en leur donnant les opportunités d'exprimer leur esprit de créativité, d'engagement et de rigueur dans la gestion. Le gouvernement a déjà montré la voie en confiant à des femmes des postes importants et stratégiques dans le gouvernement, ainsi que la gestion des services administratifs et des entreprises publiques.

La promotion économique des femmes sera amplifiée avec l'augmentation des dotations du fond d'action de la femme et des fonds destinés au financement des groupements féminins. La femme rurale mérite particulièrement notre attention : des mesures sont déjà engagées pour lui permettre de mieux accéder à la terre, à l'eau,

aux intrants et au crédit. L'approche genre sera systématisée dans tous les programmes. Le Plan national d'actions de la femme sera également revu, en mettant plus d'accent sur les femmes les plus démunies, notamment en zone rurale.

## 12°) La lutte contre la pauvreté

La République se doit de lutter contre la pauvreté, en identifiant avec précision les causes de la pauvreté et les couches de la population qui en sont victimes, puis en mettant en œuvre des programmes adaptés pour répondre à leurs aspirations.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en cours de définition sera axée sur le développement des capacités propres des populations et la promotion de l'auto-prise en charge, ciblant particulièrement les jeunes, les femmes et les zones vulnérables, ainsi que la fourniture des services sociaux de base.

Notre objectif est de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté des ménages d'ici l'an 2010.

Plusieurs projets spécifiques de génération de revenus sont en cours de mise en place. Il s'agit du projet de lutte contre la pauvreté des femmes d'un montant de 15 milliards de F Cfa, du fonds d'investissement social et du projet élargi de lutte contre la pauvreté. Nous veillerons à les harmoniser ces différents projets, de façon à leur assurer une efficacité pleine et entière.

Le cadre d'action des mutuelles sera parallèlement restructuré pour le rendre plus à même de favoriser l'épargne populaire et d'augmenter, subséquemment, les possibilités de crédit. Le gouvernement a également retenu de renforcer son appui aux mutuelles en termes de formation et de lignes de crédit.

Enfin, la Cellule d'Assistance Technique aux Mutuelles et aux caisses d'Epargne Populaire sera restructurée, décentralisée et dotée de plus de moyens humains et financiers.

## 13°) La solidarité

La lutte contre la pauvreté suppose aussi d'organiser la solidarité en direction des catégories de la population les plus vulnérables.

Un projet de texte est élaboré en vue de la création d'un fonds national de solidarité destiné, notamment, à aider les nécessiteux et les sinistrés. A l'exemple d'autres pays, ce fonds sera géré de manière transparente et rigoureuse, et pourra recevoir des contributions de nos concitoyens et des entreprises.

Les personnes âgées font l'objet de toute notre sollicitude. En attendant de réunir des Etats généraux du Troisième âge pour réfléchir sur un plan d'action global en leur faveur, le gouvernement a décidé de décentraliser dès l'exercice budgétaire 2001 le paiement des allocations de retraite, pour faciliter la tâche aux retraités.

Les handicapés doivent aussi être mieux protégés et promus. Leur suivi sera mieux organisé, tandis que leur insertion sera facilitée par la mise en place de quotas au

niveau du recrutement. En plus, il sera mis en place des projets spécifiques pour des instituts de formation des handicapés. Des normes d'accès des handicapés aux bâtiments publics seront également instituées.

Les orphelins méritent toute l'attention de la nation. Il sera étudié la mise en place de moyens adaptés pour faire bénéficier d'un appui spécifique ceux parmi eux qui en ont le plus besoin.

Nous travaillons aussi à mieux appréhender la situation des enfants en situation de risque (mendiants, handicapés, exclus du système scolaire qui se retrouvent dans la rue, etc.), de manière à les réinsérer progressivement dans la société, en les faisant accéder à l'éducation, à la santé, à la formation, au sport et aux loisirs, et à les éloigner ainsi des affres de la délinquance. Le gouvernement tient à remercier les travailleurs sociaux et les ONG pour les actions initiées dans ce domaine, en relation avec les collectivités locales et les familles.

Enfin, l'intervention du Commissariat à la Sécurité Alimentaire sera mieux orientée vers les déshérités, tandis que nous étudierons l'extension du projet de nutrition communautaire aux zones rurales.

#### 14°) La Santé

Les assises nationales de la santé, tenues à Dakar les 4 et 5 juillet derniers, ont été l'occasion, pour tous les acteurs du système, de faire l'état de lieu du système de santé et de tracer des lignes de réforme majeures dans le sens de l'amélioration des performances du système sanitaire. Sont ciblés principalement l'accueil des patients, l'accessibilité géographique et financière des soins et des médicaments, la couverture sanitaire universelle, la rationalisation et la rationalisation des programmes, l'impulsion et le développement de la recherche, la valorisation des ressources humaines et la relance du partenariat dans une optique de solidarité et de co-responsabilité.

#### 15°) L'emploi

La résorption du chômage est une urgence absolue qui doit être considérée comme un problème politique et social, en raison de son impact sur l'équilibre de notre société. Une dimension de promotion de l'emploi sera ainsi insérée dans tous les programmes économiques et sociaux.

L'adoption du Plan stratégique de développement de l'emploi sera accélérée, de manière à inclure dans le budget 2001 des mesures en faveur de l'emploi. Le gouvernement a d'ores et déjà retenu de démarrer immédiatement la mise en œuvre du fonds national d'action pour l'emploi, dont les dotations sont fixées à deux milliards de F Cfa.

En droite ligne de la Convention Etat-Employeurs pour l'emploi des jeunes, le gouvernement mettra en place des mesures incitatives pour pousser les entreprises à recruter davantage. Il sera également créé un système informatisé de suivi des offres et des demandes d'emplois (Bourse de l'emploi).

Pour sa part, l'Etat continuera à recruter dans la fonction publique, dans les limites permises par les marges de manœuvre budgétaires et par les engagements souscrits avec les partenaires du développement.

16°) La promotion des initiatives privées.

Le gouvernement souhaite développer fortement le rôle moteur confié au secteur privé dans la croissance économique. Mais s'en tenir à cette proclamation aurait été très insuffisant : nous sommes déterminés à la faire vivre dans les faits, parce que c'est notre conviction.

L'Etat sera recentré encore plus dans ses missions fondamentales de développement d'institutions solides, de renforcement des capacités et des infrastructures ainsi que de régulation intelligente des activités économiques.

Les privatisations seront mieux conduites, après une phase d'audit des procédures précédemment arrêtées. Le programme en cours sera exécuté, tout en ouvrant un autre de seconde génération touchant la gestion des infrastructures portuaires et aéronautiques, ainsi que les participations résiduelles de l'Etat dans le secteur marchand.

Le budget de l'Etat est l'instrument par lequel le gouvernement agit pour prendre en charge ses missions. Il doit viser, aussi bien en recettes qu'en dépenses, l'efficacité et l'équité, tout en dégageant un niveau de solde soutenable. Cette orientation sera strictement poursuivie.

Notre degré de liberté se limite, pour ce qui concerne la fiscalité de porte, à convaincre nos partenaires de l'UEMOA à partager nos idées de réforme, dans le respect des dispositions de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC). C'est bien qu'il en soit ainsi, parce que nous sommes des militants ardents de l'intégration africaine, et parce que nous croyons que l'élargissement du marché intérieur est bon pour notre économie.

L'idée d'harmonisation de la fiscalité intérieure prend également de plus en plus forme, en particulier pour ce qui est des incitations à l'investissement ou de la fiscalité de l'épargne. En attendant, le gouvernement souhaite conduire une réforme de la fiscalité directe pour adapter l'impôt aux exigences du développement du secteur privé et le rendre plus simple, plus juste et mieux réparti.

La stratégie de mobilisation des ressources extérieures continuera à être fondée exclusivement sur les dons et les prêts concessionnels.

Le service de la dette a en effet représenté, ces dernières années, une grande part dans nos dépenses publiques, en dépit des allègements successifs octroyés par le Club Paris et des arrangements de la dette commerciale privée.

Fort heureusement, notre pays bénéficie maintenant de l'Initiative sur la dette des pays pauvres lourdement endettés qui a l'avantage de réduire le stock même de la dette. Avec cet accord, nous aurons, chaque année, des dizaines de milliards de

Francs supplémentaires que nous pouvons affecter à des dépenses préparant l'avenir comme l'éducation, la santé, l'hydraulique, ou encore l'électrification rurale.

Dans cette perspective, la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui est en cours de formulation, servira de Document-cadre de politique économique conclu entre le Sénégal et les institutions de Bretton Woods.

La dépense publique sera réhabilitée, non pas en augmentant son niveau, mais en lui donnant plus d'efficacité et plus de rationalité, évitant tout gaspillage et toute affectation inopportune.

Les budgets par objectifs, couplant les volets fonctionnement et investissement, seront introduits dans certains secteurs, la santé et la justice, avant de les généraliser progressivement. Le choix des investissements accordera encore plus la priorité aux secteurs sociaux et d'appui à la production.

Des mesures seront prises parallèlement pour améliorer l'identification des priorités et le choix des projets, tout en augmentant la capacité d'absorption des crédits offerts par la coopération internationale.

C'est dans cette perspective qu'un Ministère du Plan a été créé, avec pour missions de travailler à la définition de stratégies globales pour le pays et d'aider les autres ministères à définir leur stratégie sectorielle et leurs actions prioritaires.

Le nouveau gouvernement a déjà engagé la réforme du processus de sélection des projets, ainsi que du dispositif de suivi physique, administratif et financier de leur exécution, de façon à améliorer la mise en œuvre des projets, tant dans leur rythme que dans leur qualité, et à maîtriser leurs coûts unitaires.

A cet égard, il sera créé un Comité interministériel de Suivi des programmes et projets financés par les partenaires multilatéraux et bilatéraux.

Nous voulons aussi mieux orienter la localisation des investissements, en associant étroitement les collectivités locales et les populations dans l'identification des priorités et dans leur mise en œuvre.

Le nouveau gouvernement s'évertue également à renforcer encore plus la part des investissements publics financés sur ressources internes, en augmentant la capacité d'épargne de l'Etat. En particulier, le transfert de certaines fonctions jusqu'ici remplies par l'Etat au secteur privé, à des démembrements de l'Etat (agences), aux collectivités locales ou aux structures communautaires, permettra de réduire les dépenses de fonctionnement.

Le gouvernement veille aussi à n'engager que les dépenses pour lesquelles le financement a déjà été identifié, ainsi qu'à payer à bonne date les fournisseurs.

La commande publique sera mieux gérée pour réaliser des économies, mieux garantir la qualité des services et lui donner plus d'impact sur le tissu productif national et sur la création d'emplois. Ainsi, les investissements humains, impliquant notamment les jeunes, seront fortement encouragés pour les travaux publics. De



plus, un Groupement des Achats Publics sera mis en place au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances.

Par dessus tout, le solde budgétaire sera maintenu à un niveau acceptable, pour prévenir l'éviction du secteur privé par l'Etat et le retour aux dérapages financiers.

Au delà du budget, le gouvernement poursuivra une politique vertueuse en vue de satisfaire les engagements souscrits auprès de la communauté des bailleurs de fonds. Le maintien des grands équilibres macro-économiques y participe.

L'inflation sera contenue à moins de 2 %, grâce à une politique monétaire adaptée menée par la BCEAO.

Le solde de la balance des paiements tout comme celui de la balance commerciale seront maintenus à des niveaux soutenables et conformes à notre volonté de renforcer nos réserves de change.

Réaliser une croissance économique élevée, dépassant largement 5% par an, constitue une forte priorité. C'est le chemin qui mène vers le progrès économique et vers le succès dans la lutte contre la pauvreté ainsi que dans la promotion de l'emploi. C'est aussi un signal efficace en direction des investisseurs, qui, par leur venue, contribuent à prolonger le cycle de croissance et à le porter à des niveaux encore plus élevés. L'épargne et l'investissement sont les deux variables sur lesquels nous allons nous appuyer pour atteindre nos objectifs de croissance. L'Etat fera ce qui est de son ressort. Je viens d'en parler. Mais nous voulons aller plus loin encore, en stimulant l'épargne et l'investissement privés.

Des mesures d'incitation seront prises, dès le budget 2001, en faveur du développement de l'épargne longue.

La promotion de l'investissement privé sera mieux organisée. Elle visera aussi bien les hommes d'affaires nationaux qu'étrangers. L'investissement direct étranger nous apporte en effet une technologie, des capitaux et une porte d'entrée dans les réseaux globaux, ce qui est indispensable dans cette ère de la mondialisation. Nous irons le chercher, partout dans le monde, l'attirer au Sénégal dans les créneaux exportateurs à haute valeur ajoutée, l'aider à s'installer et à conclure des alliances stratégiques avec des partenaires locaux.

Une Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux a été créée pour cela.

Mais nous savons que l'investissement direct intéresse un grand nombre de pays. Nous ne pourrons donc le convaincre de venir massivement chez nous que lorsque notre cadre économique et réglementaire sera attractif et globalement compétitif. C'est pourquoi nous nous efforçons de travailler dans quatre axes.

Premier axe, il nous faut lever tous les facteurs administratifs ou juridiques qui entravent l'investissement privé.

Un plan d'actions de la réforme des procédures administratives d'investissement est en cours de mise en œuvre. Les investisseurs trouveront désormais un environnement beaucoup plus favorable, dans lequel ils pourront effectuer leur démarche de création d'entreprise de manière électronique dans un bref délai. Surtout, ils auront, dorénavant, en face d'eux, des agents de l'Etat engagés à les soutenir activement et à répondre promptement à leurs attentes.

Par ailleurs, les mutations politiques survenues récemment dans notre pays ont créé un climat propice à l'investissement, car la confiance est revenue.

Par ailleurs, le système juridique et judiciaire fera l'objet d'une réforme dans le cadre du Programme que nous sommes en train d'élaborer avec la Banque Mondiale. L'objectif poursuivi est de donner plus de sûreté et plus de sécurité aux investissements et aux transactions commerciales, mais aussi plus de célérité aux procès et aux procédures d'arbitrage.

Ceci viendra compléter la réforme du droit des affaires conduite récemment au niveau sous-régional, dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA).

En droite ligne de ces différentes réformes administratives et juridiques, nous devons organiser le cadre réglementaire de façon à consacrer une compétition et une concurrence saines entre les acteurs privés, prévenant tout comportement monopolistique et protégeant ainsi les intérêts des consommateurs. Une étude sera menée dans cette direction afin d'identifier les mesures pertinentes à appliquer, globalement et dans les différents secteurs d'activités.

Le second axe concerne la réduction des coûts des facteurs techniques de production. Une analyse fine de ces différents éléments de coûts sera menée et des discussions seront engagées avec les sociétés concernées pour arriver à des baisses. La réforme du cadre réglementaire envisagée y aidera aussi.

Le troisième axe, c'est le développement de la productivité des travailleurs et l'appui au développement de l'esprit d'entreprise.

La productivité demande que les travailleurs soient bien formés, de manière initiale et continue, et soient motivés.

La formation de base est prise en charge par le système éducatif et par le dispositif d'apprentissage que j'ai évoqué un peu plus haut.

Nous allons mieux organiser la formation continue avec la création d'instituts spécialisés dans les branches de l'économie, financés en partenariat par l'Etat et le secteur privé. La Fondation du Secteur Privé, restructurée, travaillera dans ce sens. Elle interviendra aussi pour soutenir plus activement le développement de l'esprit d'entreprise, en détectant, dans toutes les régions, les dirigeants d'entreprise potentiels et en mettant en place des programmes adaptés en leur faveur.

La motivation des travailleurs est intimement liée au degré d'effort qu'ils sont amenés à effectuer pour augmenter la production. Cette motivation est d'ordre pécuniaire,

mais elle est aussi liée aux perspectives de carrière et à la qualité du dialogue et de l'environnement au sein de l'entreprise.

S'agissant de l'aspect salarial, le gouvernement veillera à une répartition juste et équitable des fruits de la croissance.

Les autres aspects relèvent de la responsabilité des chefs d'entreprise. J'appelle chacun d'entre eux à faire preuve d'imagination pour améliorer durablement la gestion des carrières des travailleurs, permanents comme contractuels, étudier l'offre d'épargne salariale aux meilleurs d'entre eux, créer une ambiance favorable au travail et à la qualité dans l'entreprise, tout en veillant à la sécurité et à la santé des travailleurs. S'il en est ainsi, la perte de journées de travail pour fait de grève sera réduite au strict minimum dans notre pays. Le Pacte social proposé par le Chef de l'Etat aux partenaires sociaux participe de cet objectif.

Le quatrième et dernier axe concerne la modernisation du financement des entreprises.

Aujourd'hui, les PME-PMI rencontrent d'énormes difficultés pour accéder au crédit, parce qu'elles manquent presque toujours de garanties, et lorsqu'elles les présentent, elles risquent de transformer leur échec industriel éventuel en un échec personnel, avec la saisie de leurs biens immobiliers.

L'accès au crédit est également difficile parce que les PME-PMI n'ont pas suffisamment de fonds propres, parce que leurs projets sont souvent mal ficelés, avec parfois des taux de rentabilité interne inférieurs au taux d'intérêt des prêts, et par dessus tout, parce que les banques ne leur font pas confiance. Il s'agit là d'un problème complexe qui demande des solutions différenciées.

Plusieurs études ont été menées récemment sur le financement. Le gouvernement va en effectuer la synthèse afin de proposer, après discussion avec les institutions financières et bancaires, un plan d'action et des mesures de réformes au parlement, à l'occasion de la prochaine session budgétaire.

Dans l'immédiat, le gouvernement veillera au démarrage de la ligne de crédit que la Société Financière Internationale envisage d'octroyer au Sénégal et destinée au refinancement des PME-PMI. Le recyclage de la ligne APEX sera effectué dans ce cadre.

## 17°) L'agriculture

Le gouvernement fait de la relance et de la modernisation du secteur agricole une priorité absolue.

La stratégie que nous avons retenue à cet égard se décline en mesures immédiates et en mesures à moyen terme.

A court terme, nous avons mis en place un programme agricole spécial avec des objectifs très volontaristes :

- Distribuer 70.000 tonnes de semences à tous les chefs de ménage qui désirent produire de l'arachide, quel que soit leur endettement. Notre souhait était de ne distribuer que des semences de qualité, mais nous n'avons trouvé au Sénégal qu'un stock de 23.000 tonnes de semences sélectionnées que nous avons complété avec des graines destinées à l'huilerie et appartenant aux banques. Le coût de ce sous-programme est estimé à plus de 10 milliards de F.CFA.
- Distribuer 100 000 tonnes d'engrais : le faible niveau de consommation d'engrais au Sénégal (26.000 tonnes en 1999/2000, sur les dix dernières années moins de 30.000 tonnes/an en moyenne), a fortement contribué à la dégradation de la fertilité de nos sols. Le coût de ce sous-programme est estimé à près de 17 milliards de F.CFA.
- Equiper le monde rural en matériel agricole : notre constat est que le matériel agricole existant est obsolète et insuffisant, parce que non renouvelé depuis l'arrêt du programme agricole en 1980. Il en résulte un étalement de certaines opérations culturales (semis, sarclages et travaux post récoltes) au delà des périodes optimales. Un vaste programme d'équipement du monde rural est mis en œuvre dès cette présente campagne (800 millions F.CFA) ; il s'étalera sur une longue période .

De manière structurelle, notre action vise à introduire des innovations dans plusieurs directions, avec pour objectif de révolutionner véritablement le monde agricole et de le faire entrer dans l'ère de la modernité.

D'abord, un programme de décentralisation de la politique agricole sera mise en œuvre, renforçant les capacités des collectivités locales et des organisations de base des producteurs pour mieux les impliquer dans les décisions.

Ensuite, il sera mené une étude pédologique dans les différentes zones du pays pour adapter, avec précision, les cultures à la nature du sol. En outre, un Programme de restauration des sols sera mis en œuvre, de manière progressive, tandis que l'application de la réforme foncière sera accélérée en veillant à l'équilibre entre les préoccupations des différents acteurs concernés.

La recherche agricole sera redynamisée, grâce à des ressources additionnelles et au développement du partenariat international, en veillant à une vulgarisation effective des résultats obtenus.

Un système durable de financement adapté du monde rural sera mis en place à l'issue de l'étude en cours.

Selon la FAO, pour sécuriser l'agriculture, il faut au minimum que 25% des terres soient irriguées, alors que le Sénégal est à moins de 4%. C'est pourquoi le gouvernement travaillera à augmenter les potentialités en terres irrigables, grâce à des investissements structurants adaptés, et à les exploiter au mieux en fixant des objectifs précis et contrôlables aux sociétés d'aménagement.

En particulier, le gouvernement attache une importance stratégique au potentiel agricole de la Vallée du Fleuve. Des mesures adaptées seront prises concernant la

sécurisation foncière, la politique de financement et d'entretien des infrastructures, l'intensification et la diversification des productions de la Vallée, ainsi que la gestion et l'utilisation équilibrée de l'eau à l'échelle du bassin.

Une charte de l'irrigué sera élaborée pour encourager davantage l'aménagement des terres irrigables.

La petite irrigation sera fortement développée en utilisant pleinement les possibilités offertes par les forages en milieu rural et en mettant en place un programme spécial de maîtrise de l'eau incluant la réalisation de bassins de rétention et de retenues collinaires, ainsi que le recyclage des eaux usées.

Les agropoles et les domaines agricoles, qui seront créées dans les différentes régions naturelles du pays, dans le cadre de la mise en œuvre du programme « le Sénégal Agricole », en partenariat avec l'Université de Minnesota et le Royaume du Maroc, constituent des cadres particulièrement appropriés pour promouvoir la modernisation de l'agriculture.

Une agropole peut se définir comme est une cité agricole établie dans un espace continu de 10.000 hectares au plus, sur des terres fertiles non occupées, à côté d'une source d'eau pérenne. C'est un modèle de gestion et de développement spatiaux planifiés, qui comprend, outre les fermes et les entreprises de services, toutes les infrastructures et superstructures nécessaires à une ville moyenne : routes, voirie, écoles, services de santé, systèmes de transport, commerces, infrastructures sportives et de loisirs, eau, électricité, téléphone, etc.

Les habitants d'une agropole peuvent ainsi mener une vie harmonieuse sur le site même de la production. Ce sont les jeunes et les femmes qui sont les opérateurs principaux des agropoles.

Quant au domaine agricole, il est défini comme un terroir naturel d'au moins 20.000 hectares où existe déjà une forme de production traditionnelle ou semi-intensive (agriculture, pêche, foresterie) et aussi de l'eau pour l'irrigation. Les exploitations sont de taille variant de un à dix hectares, et les producteurs habitent dans leurs villages traditionnels.

L'objectif visé à travers ce programme est de produire à terme, sur 300.000 hectares près de 4 millions de tonnes de produits maraîchers, de fruits, de produits carnés et piscicoles, de lait et de produits dérivés dont une bonne partie est destinée à l'exportation.

L'entrepreneuriat agricole sera fortement promu, tout en réhabilitant l'agriculture familiale et le système de coopératives, en tirant partie de l'expérience du passé.

La compétitivité de l'agriculture, des filières existantes et des nouvelles filières prometteuses (fruits et légumes, asperges, maïs et sorgho) sera développée.

S'agissant de l'élevage, le nouveau gouvernement va s'évertuer à lever les contraintes spécifiques pour accélérer l'intensification des systèmes de production par la gestion durable des terroirs pastoraux, par la généralisation de la pratique des

réserves fourragères, de l'ensilage ainsi que par l'utilisation des biotechnologies (transfert d'embryon, insémination artificielle, etc.).

Seront également privilégiés, l'assainissement du circuit de commercialisation du bétail et de la viande, ainsi que la relance des programmes d'amélioration génétique dans des centres de recherche zootechniques réhabilités.

Les autres actions concernent l'exécution du programme national de protection zoonositaire, la mise en place de lignes de crédit adaptées et la promotion de fermes modernes.

Concernant la pêche, le gouvernement va conduire une évaluation des ressources pour déterminer, en concertation avec les acteurs de la filière, la quantité exploitable. Le Plan directeur des pêches sera actualisé. Un inventaire de l'existant, licences et bateaux, sera effectué, et une réflexion sera conduite sur les accords de pêche.

La sécurité des pêcheurs artisans est en cours de renforcement par une politique appropriée d'équipements et la mise en place d'un système de diffusion des données de météorologie marine. Le financement du secteur sera organisé tandis que la réalisation d'infrastructures de débarquement, de stockage et de transformation sera accélérée.

Le gouvernement encourage également le développement de l'aquaculture et la préparation de produits à forte valeur ajoutée en vue de leur exportation sous un label sénégalais. Nous veillons aussi au développement au Sénégal d'unités de construction navale et de matériels connexes (assemblage de moteurs de pirogues notamment).

## 18°) L'industrie et les services

Le Sénégal peut et doit devenir un pays industriel et de services.

Notre volonté est de faire du Sénégal un pays manufacturier, tourné vers l'exportation, avec une vocation de porte de l'Afrique. La qualité de notre main d'œuvre et notre position géographique rendent cet objectif réalisable.

Nos avantages compétitifs existent dans un certain nombre de grappes industrielles que nous allons achever d'identifier et pour lesquels les programmes de mise à niveau pertinents seront mis en œuvre. Nous privilégierons les grappes tournées vers l'exportation, riches en valeur ajoutée et en emplois, parce que fortement intégrées.

Le gouvernement travaille également au redémarrage des usines et des domaines industriels fermés ou à l'arrêt, tout en organisant, dans le cadre de l'Observatoire de l'Industrie, une veille pour prévenir dans le futur les difficultés des entreprises.

Une Agence de Développement des PME-PMI sera créée, tandis que le Conseil Supérieur de l'Industrie (CSI) sera redynamisé et la normalisation restructurée. Un cadre incitatif sera créé pour la réalisation par le secteur privé de domaines et de parcs industriels.

L'artisanat est pleinement pris en compte dans la démarche des grappes afin de lui permettre de se rapprocher davantage de l'industrie et de jouer un plus grand rôle en matière de sous-traitance.

Le gouvernement continuera à appuyer les collectivités locales à réaliser des parcs et domaines artisanaux modernes pour accueillir les artisans, les encadrer et les préparer à évoluer vers la petite et moyenne industrie, grâce à l'utilisation des technologies appropriées.

Un plan de développement de l'artisanat est en cours d'élaboration. Il met l'accent sur la formation professionnelle dans les métiers de la bijouterie, de la mécanique, des cuirs et peaux, ainsi que sur l'approvisionnement en matériaux. Des mesures sont engagées pour augmenter le niveau de consommation du crédit BOAD. En outre, en accord avec les parents d'élèves, un vaste plan de confection de tenues scolaires par nos artisans est en préparation.

Dans le secteur minier, notre pays possède du phosphate, de l'atapulgitite, de l'or, du marbre, du fer, du sable titanifère et de la tourbe, du cuivre et du sable silicieux, parmi d'autres ressources. Le programme de doublement des capacités des ICS s'exécute normalement, tandis qu'une deuxième cimenterie est envisagée par des promoteurs privés. Par ailleurs, le gouvernement est en train de rechercher un partenaire technique pour l'exploitation de la mine d'or de Sabodala en s'assurant du respect des droits des travailleurs et des populations locales. Les orpailleurs et la petite mine seront mieux encadrés.

La promotion minière sera également revue sur une base plus professionnelle et plus rationnelle, et une société de promotion minière sera créée. Enfin, un code minier plus incitatif est en cours d'élaboration.

Le commerce et les commerçants bénéficient d'un soutien résolu du gouvernement. L'Etat veillera, en relation avec les collectivités locales, à aménager des zones commerciales dans les villes et dans les communautés rurales, tout en incitant le secteur privé à réaliser des centres commerciaux modernes. Un marché d'intérêt national sera réalisé à Diamniadio.

La surveillance de la concurrence et de la qualité des biens et services sera renforcée, tandis que l'action des mouvements consommateurs sera mieux valorisée et reconnue.

Une stratégie de promotion des exportations sera conduite incluant : une forte incitation à la production de biens et services exportables diversifiés, un suivi plus rapproché des tendances de la demande mondiale, par produit et par marché, pour y adapter notre production nationale, une organisation, une assistance et un suivi plus efficaces des exportateurs sénégalais, une exploitation plus vigoureuse des préférences octroyées par l'UEMOA, par la CEDEAO ainsi que par les pays industrialisés.

Le gouvernement encourage également les entreprises sénégalaises et les experts sénégalais à participer plus activement aux appels d'offres internationaux et à rechercher des marchés dans la sous-région.

Notre pays peut se positionner aussi comme pôle de réexportation, vers et à partir de l'Afrique, en veillant à effectuer des traitements intermédiaires sur place. Seront menés les investissements d'attrait et d'accompagnement nécessaires, au niveau des ports et des aéroports, sans oublier les transports terrestres et ferroviaires, ainsi qu'au niveau des zones frontalières.

Nous devons aussi chercher à tirer mieux profit de nos atouts dans le domaine du tourisme, en veillant à la sauvegarde de nos valeurs culturelles. Un plan de développement stratégique du secteur est en train d'être élaboré.

Il est recherché la diversification des produits et des marchés, le relèvement de la qualité des services et de l'impact sur l'économie nationale du tourisme. Des plans d'aménagement seront réalisés pour la grande côte, Kafountine et la partie résiduelle de la petite côte.

Le golf international en cours de réalisation au technopôle de Dakar et la promotion de la grande pêche sportive contribueront aussi à doper le tourisme.

#### 19°) Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

En cette veille du troisième millénaire, le monde est devenu plus ouvert, plus intégré et plus porteur de changements accélérés. Une nouvelle révolution, numérique celle là, s'installe avec des découvertes technologiques qui viennent introduire, chaque jour, un peu plus de modernité dans la vie des hommes.

Un village planétaire se construit sous nos yeux, créant une nouvelle forme de fracture entre ceux qui sont aptes à participer aux échanges et ceux qui en sont exclus.

Toutes les sociétés cherchent à se positionner dans ce nouvel univers. C'est que les enjeux sont importants, économiques d'abord, mais aussi sociaux et culturels. Notre pays se doit de trouver toute sa place dans cette nouvelle économie, en modernisant son tissu productif et en développant en son sein une société du savoir. Nous le pouvons si nous le voulons. Nous le pouvons parce que nous le voulons.

Le gouvernement s'évertue à employer les Nouvelles technologies pour rapprocher davantage l'Etat des usagers-citoyens. Le gouvernement est en train d'accélérer la mise en place un système national d'information et de communication administrative, comprenant la création de sites Web dans les ministères et les agences publiques, ainsi que le développement du téléchargement des formulaires administratifs.

Pour accompagner cette politique, est prévu un vaste programme de connexion et d'accès aux réseaux numériques dans les divers lieux publics comme les bibliothèques, les écoles, les centres de jeunes et les télécentres polyvalents. Les jeunes seront ainsi à même d'utiliser Internet et de se former aux nouvelles technologies de l'information, à des coûts raisonnables.

Mais, nous voulons aller encore plus loin.



Il ne suffit pas de dire que le Sénégal est bien classé par l'Union internationale des télécommunications parmi les pays africains qui constituent des références en matière de télécommunications et d'informatique. Il ne suffit pas non plus de constater que notre pays possède des cadres de qualité, capables de supporter la concurrence mondiale.

De manière concrète, nous devons identifier une stratégie claire d'exploitation de ce potentiel, identifier les créneaux sur lesquels nous pouvons nous positionner et définir des incitations pour les promoteurs.

Le gouvernement compte réaliser ces objectifs avant la fin de l'année 2000 : une loi d'orientation sur les téléservices et les industries liées aux télécommunications est en préparation et cette loi d'orientation sera soumise au Parlement à la prochaine session budgétaire.

D'ores et déjà, le gouvernement a retenu de créer au technopôle de Dakar un incubateur intelligent tourné vers le développement de services à haute valeur ajoutée qui sera mis à la disposition des jeunes promoteurs désireux de se lancer dans le génie logiciel ou dans l'intégration de systèmes matériels.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Les actions que je viens d'évoquer dans les différents secteurs ont pour but de donner au Sénégal tous les atouts nécessaires pour réussir son entrée dans le troisième millénaire et se transformer en pays émergent basé sur le savoir, la connaissance et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mais le gouvernement de l'alternance est convaincu que nous ne pourrions réussir ce défi qu'en restaurant au préalable les valeurs positives.

Notre pays a pu voir prospérer des tares comme la médiocrité, l'arrogance et le mensonge, la déperdition des valeurs de «diom», de «mougne» et de «kersa», la propagation de l'impunité et du gain facile parce que non fondé sur la compétence et le mérite. Bref, le sacrifice pour l'intérêt général a, un moment, été placé au second rang, au profit d'intérêts particuliers, catégoriels ou partisans.

Il faut rétablir l'équilibre des valeurs, de préférence aux non valeurs.

Il nous faut, si nous voulons remettre le Sénégal sur le train de l'histoire, retourner, sans tarder, aux valeurs du goût de l'effort et du travail, de la discipline et du courage, de l'humilité et de la tolérance, du patriotisme et du civisme, de la droiture et de la probité.

C'est de cette manière que nous pouvons amener nos concitoyens à croire encore en l'impartialité de l'Etat et à la valeur de la performance et de l'excellence, tout en conservant leur foi exaltante en la capacité de leur pays à progresser.

Monsieur  
Mesdames et Messieurs,

le

Président,

Le gouvernement est d'avis que les Sénégalais ne pourront se mobiliser réellement autour du programme de développement national que lorsque nous leur aménagerons un cadre qui promeut réellement les libertés individuelles et collectives.

Notre Constitution reconnaît clairement des libertés et droits fondamentaux aux citoyens. Mais un principe ne vaut que par son application.

Que de fois n'a-t-on vu bafoués la liberté d'expression et le droit de manifestation des citoyens ou des syndicats de travailleurs ? Que de fois n'a-t-on refusé à l'opposition le droit de porter ses griefs devant l'opinion publique nationale ?

Notre démarche est toute autre, parce que, pour nous, aucune entrave ne doit troubler la liberté d'action et de pensée des citoyens, pour peu qu'ils restent dans les limites de la légalité.

Un projet de loi sera ainsi déposé sur le bureau du Parlement, concernant l'organisation des marches et des réunions publiques.

De manière générale, le droit syndical sera mieux valorisé. Le Chef de l'Etat a déjà fait un pas dans cette direction en décidant de recevoir le 1er mai dernier l'ensemble des organisations syndicales en audience, confortant par ce fait le pluralisme syndical. Il a aussi demandé au gouvernement d'étudier minutieusement les cahiers de doléances des syndicats afin d'y répondre promptement.

Au surplus, nous nous évertuons à valoriser les droits émergents comme le droit à l'information, le droit à la participation et le droit à la vigilance citoyenne.

Les citoyens ont le droit de savoir comment nous nous acquittons de la mission qu'ils nous ont confiée. C'est pourquoi, nous veillons à leur faire, de manière systématique et permanente, un compte-rendu exhaustif et sincère des activités gouvernementales.

C'est le lieu de rendre un hommage tout particulier à la presse sénégalaise qui, malgré la faiblesse de ses moyens, effectue un travail remarquable d'information des citoyens et de veille démocratique. Elle l'a encore démontré lors des dernières échéances électorales pour lesquelles son rôle a été remarqué au delà de nos frontières.

Le gouvernement veut accompagner la marche de la presse, en mettant l'information gouvernementale à sa disposition, mais surtout en l'appuyant davantage en termes de formation et d'équipement.

Il arrive que cette presse, publique comme privée dérape. Elle ne peut, selon nous, être exempte d'erreurs dans l'appréciation ou dans le traitement d'informations, dossiers ou autres éléments de la vie de notre pays. Cela, nous voulons le



Je voudrais terminer mon exposé en présentant les lignes d'action que le Chef de l'Etat et le gouvernement envisagent dans le domaine de la sécurité et de la diplomatie.

Dans le domaine de la sécurité, notre pays est confronté aujourd'hui au déficit d'effectifs de la police nationale et des services de la protection civile, de l'armée et de la gendarmerie. Est venu s'y ajouter une détérioration du cadre de vie, des équipements et des moyens de transports, alors même que la demande de sécurité devenait plus accrue et plus complexe.

Tout ceci n'a pas été sans conséquence sur la prise en charge du défi de la sécurité des personnes et des biens, tant à l'intérieur du pays qu'au niveau de nos frontières.

Le gouvernement est déterminé à restaurer l'ordre public, dans le respect des libertés publiques.

Un programme spécial sera mis en place pour chacune des forces de sécurité, Police, Armée, Gendarmerie, Services de la Protection Civile. Ce programme couvrira un renforcement doublé d'un rajeunissement des effectifs, une amélioration de l'organisation opérationnelle, la mise à jour de la formation, la dotation d'équipements et de moyens de télécommunications modernes, un maillage plus dense du territoire national en postes de sécurité ainsi que l'amélioration des conditions de vie des personnels.

Seront également menées la restauration et la préservation du riche patrimoine de sites et bâtiments historiques que comptent nos forces armées.

Nos forces de sécurité pourront ainsi mieux contribuer à la protection des citoyens et au renforcement de la paix internationale pour laquelle elles sont mobilisées présentement sur plusieurs théâtres d'opérations.

Pour les opérations intérieures comme extérieures, nous veillerons au paiement régulier des droits des hommes de troupe et, plus généralement, à leur créer les conditions les meilleures pour soutenir leur moral et assurer une efficacité maximale à leurs actions.

La situation des grands blessés en opérations, ainsi que celle des veuves ou orphelins feront aussi l'objet d'une attention particulière. La République leur doit reconnaissance et protection.

Le logement des membres des forces armées est pour notre gouvernement une priorité. Et, il y a seulement deux semaines, le Président de la République a créé un Office militaire de logement qui sera opérationnel au plus tard le 31 décembre 2000. Leur situation et leur régime de retraite méritent d'être pris en compte, positivement.

C'est le lieu de rendre un hommage appuyé à nos forces armées et à toutes nos forces de sécurité qui, jour et nuit, assument avec abnégation, les nobles missions qui leur sont assignées.

Il nous faut aussi repenser notre politique diplomatique et de coopération.

Les principes sur lesquels repose notre diplomatie font que le Sénégal jouit d'un immense respect, qui dépasse largement le poids économique et humain de notre pays.

Cependant, on ne doit pas s'arrêter à une diplomatie politique. Il faut que de plus en plus, l'accent soit mis sur le volet économique de cette diplomatie. Pour ce faire, nous devons mettre l'accent sur la qualité des hommes. un immense capital de sympathie, de confiance et d'amitié nous est acquis dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud.

L'enjeu, pour la diplomatie sénégalaise, est donc de définir une politique qui prend en charge les nouvelles priorités économiques du pays, en respectant les principes fondamentaux de paix, de stabilité et de règlement pacifique des différends, ainsi que de non ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Nos intérêts nationaux, en toutes circonstances, doivent être défendus et préservés.

Le but ultime de notre politique étrangère est le développement de nos exportations et l'attrait des investissements et des technologies au Sénégal, tout autant que la promotion de l'amitié entre les peuples, le renforcement de la coopération internationale et la protection des sénégalais émigrés en toutes circonstances.

Cette vision sera consignée dans une Charte de la diplomatie sénégalaise. Et le personnel et les moyens de nos ambassades seront adaptés à cette nouvelle ambition.

Il s'agit de promouvoir une diplomatie au service du développement, consolidant les cercles d'amitié et de solidarité, valorisant les axes de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, et privilégiant les relations de bon voisinage avec les pays de la sous-région.

Les relations de confiance seront consolidées, particulièrement, avec nos voisins que sont le Mali, la Gambie, la Mauritanie, la Guinée, la Guinée Bissau et le Cap Vert, en vue de développer davantage et mieux notre coopération bilatérale avec chacun de ces pays.

Avec ces pays, nous organisons, en vertu des nombreux accords qui nous lient, des réunions de Commissions mixtes au cours desquelles nous pouvons discuter et aplanir toute situation qui pourraient surgir dans nos relations. Des instructions ont été données, il y a une semaine, pour réactiver ces Commissions.

Pour pérenniser les acquis, le Sénégal s'est doté d'une Commission nationale de gestion des frontières et a proposé, à ses voisins, qui l'ont accepté, la mise en place d'un mécanisme de gestion et de surveillance concertée des frontières et des activités transfrontalières.

Avec les autres pays africains non frontaliers, les relations bilatérales seront réactivées et renforcées.

La promotion de l'intégration économique sous-régionale et régionale constitue un moteur essentiel de notre diplomatie.

C'est ainsi que notre pays joue un rôle remarqué dans les cercles de solidarité sous-régionale comme l'OMVS, l'OMVG, l'UEMOA, la CEDEAO, le CILSS, la Communauté des Etats Soudano-Sahéliens.

En outre, le Sénégal qui a inscrit dans sa Constitution la recherche de l'Unité africaine a toujours œuvré pour l'avènement de celle-ci. De la naissance de l'OUA en Mai 1963 à Addis Abéba à la signature de l'Acte constitutif de l'Union africaine à Lomé le 12 juillet 2000, notre pays a été présent à tous les grands rendez-vous de l'histoire de notre continent.

Le Président Abdoulaye Wade, par ses prises de position à Abuja, à Rabat et à Tripoli, au mois de mai 2000, et tout récemment à Lomé, a pris une part active dans l'acceptation par les Chefs d'Etat de l'OUA de cet Acte qui crée l'Union africaine. Celle-ci constitue un saut qualitatif qui rapproche notre continent de la réalisation de son Unité. Même s'il reste encore un long chemin devant nous pour arriver à cet objectif de réalisation de l'Union des Etats Unis d'Afrique, le geste posé à Lomé constitue un symbole et revêt une signification de premier plan.

Parallèlement, la diplomatie sénégalaise procédera, avec le mouvement diplomatique qui interviendra dans quelques jours, à une revitalisation de ses rapports avec les pays occidentaux, avec le monde arabo-islamique et avec les pays émergents du Sud. Partout, l'objectif est d'améliorer la visibilité du Sénégal et d'attirer ainsi des investissements directs, pour développer des échanges commerciaux et technologiques de qualité.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les projets d'ouverture, dans certains pays, de nouvelles Ambassades, et de nouveaux Consulats généraux et bureaux consulaires. Ces mesures seront progressivement étendues à d'autres zones d'implantation de nos ressortissants, afin de leur assurer une assistance de proximité et de qualité. Nous avons trouvé, à cet effet, les ressources financières nécessaires, dans le court délai qui nous sépare du 5 avril 2000.

L'action des Consuls honoraires du Sénégal sera mieux organisée. Le nouveau gouvernement les invitera à poursuivre leurs initiatives qui ont déjà permis aux milieux d'affaires de leurs juridictions d'investir au Sénégal.

La protection, l'organisation et l'utilisation des compétences des Sénégalais vivant en dehors de nos frontières constituent un nouvel axe majeur de notre diplomatie. Par conséquent, nous apporterons notre assistance adaptée à tout Sénégalais où qu'il se trouve et quelles que soient ces conditions de séjour à l'étranger. Notre politique concernant nos compatriotes émigrés se veut efficace.

Comme on le sait, les étrangers, qui vivent parmi nous, contribuent au développement de nos capacités. Nous voulons attirer au Sénégal des talents mondiaux - investisseurs, chercheurs, experts -, pour nous connecter aux réseaux internationaux du savoir et du commerce.

Dans cette même perspective, une Agence nationale est à l'étude pour rationaliser l'assistance technique reçue des pays du Nord, organiser l'utilisation des compétences des Sénégalais de l'extérieur, et développer l'assistance technique du Sénégal en direction de certains pays du Sud.

Au plan multilatéral, notre pays, fidèle à ses choix et aux principes qui sous-tendent sa politique extérieure, a toujours joué un rôle de tout premier plan au sein des organisations internationales dont il est membre. Cette politique sera poursuivie, accentuée.

C'est sous cet éclairage que notre pays renforce sa présence sur les théâtres d'opérations de maintien de la paix, notamment, au sein des Missions d'observation, de vérification, d'Intervention ou d'Assistance, en faveur de l'Organisation des Nations Unies. Le Sénégal doit en être fier, car c'est grâce aux qualités intrinsèques et à l'esprit républicain de nos valeureux soldats qu'il en est ainsi.

Monsieur  
Honorables  
Mesdames, Messieurs,

le

Président,  
députés,

Nous voilà arrivés au terme de cet exposé. Il a été long. Je m'en excuse avec sincérité.

Ce parcours de combattant, nous l'avons fait ensemble, tant sont nombreuses et complexes les réalités de notre temps et les exigences du moment.

Je souffle avec vous, après ce long parcours, retraçant, tout à la fois, quatorze semaines de fonctionnement du gouvernement de l'alternance et la gestion des projections, à court et moyen terme, qui prolongent et confirment les actions que nous avons commencé d'entreprendre.

Quatorze semaines. Fût-ce quatorze mois, la différence, dans la mesure du temps, eût pu être tenue, à l'aune des besoins, des urgences, des priorités, des ambitions et des volontés, tous aussi légitimes les uns que les autres d'un peuple, le nôtre, face à un destin qu'il veut construire, qu'il veut assumer.

Le gouvernement vous a présenté, pour ce qui concerne l'action qu'il a entamée, un rapport sur sa démarche, sur ses initiatives, sur son approche des problèmes de notre pays et sur sa vision des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour trouver et appliquer les solutions, toutes les solutions possibles, pour relever les défis que nous partageons et pour demeurer ensemble.

Pour le reste, et à tous les Sénégalais nous tendons la main de la fraternité, la main de la solidarité.

Sur aucun continent, aller à la compétition, présenter un programme un programme de gouvernement, le faire accepter, par les citoyens, et gagner des élections ne peuvent ni ne doivent être considérés comme une faute. C'est le peuple qui a décidé, souverain et serein.

Il n'existe pas dans notre pays, ni dans cet hémicycle, un seul Sénégalais, une seule Sénégalaise, qui ne ressente, profondément, la fibre patriotique qui fait vibrer les esprits et les cœurs et qui nous permet de vouloir un Sénégal uni, prospère, développé et respecté, un Sénégal où prévalent et se consolident l'esprit de solidarité et l'amour du prochain.

Et aussi un Sénégal où pouvoir et opposition, comme la lune, le soleil et la terre, Saturne et Jupiter, se succèdent dans l'espace politique, dans le mouvement concerté et harmonisé d'une alternance civilisée.

Que ce soir, ici même, tous ensemble réunis, nous nous retrouvions pour réfléchir, discuter devant le peuple attentif, n'est-ce pas là le signe passionnant et chargé de signification, que nous voulons assumer notre histoire, dans la diversité enrichissante des choix politiques qui nous habitent, dans le souci constant de nous enrichir mutuellement ?

J'ai voulu, citoyen comme vous, vous redire, au nom du Chef de l'Etat et au nom du gouvernement, que, si nous sommes périssables et si notre mission sur terre est limitée dans le temps, notre pays, le Sénégal demeurera lui même, tout au long des siècles à venir.

Les données que je vous ai exposées, les actions que j'ai évoquées devant vous et qui traduisent, encore une fois, trois mois et demi de réflexions, de schémas, de mécanismes opérationnels, d'idées de projets et de projets, procèdent de la volonté qui est la nôtre de changer le Sénégal, puisque nous ne pouvons pas changer de pays.

Notre gouvernement dispose, pour accompagner ce mouvement volontaire et déterminé, de sa bonne foi, de sa bonne volonté, de ses capacités d'espérer et d'agir, et aussi, lorsqu'il se trompe, de s'armer de la même modestie et du même courage, soutenu par la foi et par le sentiment de l'honneur, pour reprendre l'effort, corriger les stratégies, ajuster les objectifs.

Afin que, tous ensemble, nous conduisions notre pays vers le progrès, la consolidation de l'unité nationale, et le règlement négocié de la situation en Casamance, la région Sud du Sénégal.

Le peuple sénégalais sait bien que le développement ne saurait être un cadeau, que le développement ne s'octroie pas. Il se construit patiemment, résolument, avec méthode et de manière planifiée.

L'étranger, nos partenaires, peuvent nous soutenir et même mieux nous aider à la condition que nous acceptions de nous prendre en charge.

Sous ce regard, la coopération internationale joue un rôle d'appoint, appoint important, mais qui ne peut ni ne pourra jamais remplacer l'effort national.

Le nouveau gouvernement met l'accent sur cet effort et l'entreprind non seulement pour reconstruire ce qui a été détruit ou largement compromis, mais, surtout et



encore, il est décidé à réaliser l'édification d'un processus de développement volontaire réaliste et conséquent.

C'est dans cet esprit que la Déclaration de Politique générale dont le texte vous a été présenté s'est voulue le condensé de nos espoirs et de nos engagements partagés.

Les idées qu'elle contient, les paramètres qu'elle projette, les éléments de programme qu'elle porte et les ambitions qui en constituent l'ossature essentielle, se sont inspirés en toute honnêteté des traditions sénégalaises et des aspirations légitimes que le peuple souverain a ressenties et exprimées, hier, aujourd'hui. Il en fera de même demain.

Nous prions Dieu de continuer d'inspirer ceux qui dirigent les hommes en les conduisant vers les allées radieuses de la justice républicaine, et aussi au milieu des vallées fertiles et abondantes de la générosité, et enfin aux sommets de l'élévation morale où s'ouvrent les cœurs et les esprits pour créer et protéger la paix et la concorde. Car le penseur a dit que ceux qui ont le cœur habité par l'amertume ne peuvent guider les hommes.